

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de M. Tristan Waleckx, présentateur et rédacteur en chef de l'émission « Complément d'enquête », Mme Séverine Lebrun, rédactrice en cheffe adjointe de l'émission « Complément d'enquête », et M. Emmanuel Gagnier, rédacteur en chef sur France 2 2
- Présences en réunion 36

Jeudi
12 février 2026
Séance de 14 heures

Compte rendu n° 35

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à quatorze heures quinze.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous recevons l'équipe de « Complément d'enquête », une émission d'investigation de France Télévisions bien connue des Français.

Je rappelle que ce magazine créé en septembre 2001 par Benoît Duquesne – un grand journaliste auquel je rends hommage – a permis de diffuser plusieurs centaines de reportages et d'enquêtes sur des sujets aussi variés que la politique étrangère, les médias, la consommation ou l'environnement. Certains d'entre eux ont d'importants impacts ; récemment encore, le numéro consacré aux relations entre la France et l'Algérie – une enquête lancée en avril 2025 et diffusée il y a quelques jours sur France 2 – a eu un retentissement à la fois médiatique et politique.

Présentée successivement par Benoît Duquesne, Nicolas Poincaré, Thomas Sotto et Jacques Cardoze, « Complément d'enquête » est désormais sous la houlette de M. Tristan Waleckx. Après des études d'histoire et de journalisme, vous entrez à TF1 en 2007 avant de rejoindre en 2012 l'équipe de « Complément d'enquête » sur France 2. En 2017, vous recevez avec Matthieu Renier le prix Albert-Londres pour un documentaire sur Vincent Bolloré. Après avoir travaillé pour « Envoyé Spécial », vous devenez en septembre 2021 à la fois présentateur et rédacteur en chef de l'émission « Complément d'enquête ».

Madame Séverine Lebrun, vous avez étudié au Centre de formation des journalistes (CFJ) avant d'être, de 2008 à 2013, reporter pour l'émission « Complément d'enquête » dont vous êtes désormais rédactrice en chef adjointe. Vous êtes par ailleurs journaliste d'investigation pour « Envoyé Spécial ».

Monsieur Emmanuel Gagnier, après des études de sciences politiques et de journalisme, vous commencez votre carrière journalistique à M6 avant d'entrer chez Upside puis chez Premières Lignes télévision, agence de presse et société de production indépendante bien connue pour ses documentaires d'investigation. Vous entrez à France Télévisions en août 2024 et devenez rédacteur en chef adjoint de « Complément d'enquête ».

Monsieur Louis Milano-Dupont, vous êtes journaliste et grand reporter pour « Complément d'enquête », après avoir commencé votre carrière sur Public Sénat et travaillé pour LCI et TF1, notamment en tant que correspondant en Inde et en Asie du Sud-Est.

Certains numéros de « Complément d'enquête » ont suscité des débats, parfois des polémiques. Votre audition sera l'occasion, pour le rapporteur, pour les députés présents et pour moi-même, de vous poser des questions importantes.

Avant de vous donner la parole, je vous demande, comme nous l'imposent les textes, de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Pour ma part, je rappelle que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024 et que j'ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Tristan Waleckx, M. Emmanuel Gagnier, Mme Séverine Lebrun et M. Louis Milano-Dupont prêtent successivement serment.)

M. Tristan Waleckx, présentateur et rédacteur en chef de l'émission « Complément d'enquête ». Je vous remercie de votre invitation. Je suis très impressionné – et très fier – de me retrouver face à la représentation nationale ; pour le journaliste de terrain que je suis, c'est tout à fait inhabituel.

Nous sommes quatre aujourd'hui, mais nous représentons toutes les équipes de « Complément d'enquête ». Passionnés par notre émission et par l'investigation, nous sommes ravis de pouvoir expliquer ce que nous faisons, comment nous le faisons et pourquoi nous le faisons.

Vous l'avez dit, « Complément d'enquête » est une émission créée par Benoît Duquesne il y a un quart de siècle, en 2001. Son concept est simple : un ou plusieurs reportages d'enquête suivis d'un entretien dans les fameux fauteuils rouges, devenus la marque de fabrique de l'émission – je reconnais ici des gens qui s'y sont assis il y a encore quelques semaines.

Ces fauteuils ont beaucoup voyagé, des plages de Phuket, en Thaïlande, où Benoît Duquesne avait présenté une émission sur le tsunami, jusqu'à la jungle de Calais, où Nicolas Poincaré s'était installé pour parler d'immigration. Jacques Cardoze, lui, les a emmenés en Irak pour une émission sur Daech, quand Thomas Sotto les a fait entrer dans la cour de l'Élysée. J'ai moi-même posé ces fauteuils rouges en Ukraine quelques jours après le début de la guerre, mais aussi gare du Nord, pour parler du fléau du crack, ou encore dans l'ancienne usine Whirlpool d'Amiens, auprès des tout derniers salariés de ce symbole de la désindustrialisation.

Au total, plus de 1 500 personnes s'y sont assises, toujours dans le même objectif de donner la parole à toutes et à tous, quels que soient leur parcours, leur sensibilité et leur point de vue : on y a vu des ouvriers, des PDG, des ministres, des femmes et des hommes politiques de tous bords, des artistes, tout comme des représentants de la société civile, des acteurs et des témoins clés de vingt-cinq ans d'actualité. Et vingt-cinq ans d'enquêtes : l'affaire Messier, l'affaire Rhodia, l'affaire Clearstream, l'affaire Bettencourt, l'affaire DSK, l'affaire Cahuzac, l'affaire Bygmalion, l'affaire Benalla et plus récemment, l'affaire des assistants du Parlement européen ou celle du financement libyen : toutes ont fait l'objet d'un « Complément d'enquête ».

Vous qui recherchez à juste titre les singularités du service public, en voilà une : vous ne retrouverez cette liste sur aucune autre chaîne que celle de notre groupe car l'investigation est un objectif inscrit dans la charte de France Télévisions. Vous en avez vous-même reconnu l'utilité, mesdames et messieurs les députés, dans un récent rapport parlementaire qui indique que « [l]es émissions (...) d'investigation constituent (...) des outils essentiels pour fournir le recul indispensable à la réflexion (...). » Je suis d'accord avec vous, ainsi qu'avec l'Arcom – l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique – qui, dans son dernier rapport sur l'exécution du cahier des charges de France Télévisions, souligne que « les magazines d'information et de débats, qu'ils soient politiques ou dédiés à l'investigation et au décryptage de l'actualité, répondent à une mission distinctive, exigeante et nécessaire. »

Faire de l'investigation, c'est révéler des faits d'intérêt général, enquêter sans pour autant se prendre pour des justiciers. Lorsque Benoît Duquesne est mort brutalement en 2014, tous les reporters de la rédaction, dont je faisais partie, se sont retrouvés comme orphelins, professionnellement. Depuis, on essaye de continuer de faire vivre l'état d'esprit qu'il nous a

transmis. Tout d'abord, le sens du collectif : aucune décision ne se prend seul, parce que l'investigation est avant tout un travail d'équipe. Surtout, Benoît nous répétait sans cesse qu'il fallait penser contre soi-même ; pour nous, cette phrase est une boussole, qui est presque devenue la devise de l'émission.

Être journaliste d'investigation, c'est passer son temps à douter : douter de certaines vérités établies, certes, mais aussi questionner la fiabilité de nos informations, les risques que prennent nos sources ou les conséquences potentielles de nos révélations. C'est un travail long, exigeant, souvent ingrat, qui signifie parfois contacter des centaines de témoins et d'informateurs pour un seul sujet ; accepter de renoncer quand les éléments ne sont pas suffisamment solides ; et toujours, toujours, toujours se remettre en question. Même le moment un peu particulier que nous vivons avec cette commission d'enquête est l'occasion pour nous de nous interroger plus encore, pour essayer de nous améliorer.

Parmi ces préoccupations – ces obsessions, même – figure celle de donner l'information la plus rigoureuse possible. Nous vivons avec l'angoisse permanente de nous tromper ou de mal faire. Et on ne va pas se mentir : sur 612 numéros produits en 25 ans, certains sont sans doute plus réussis que d'autres. Mais au cours des dix dernières années, jamais la justice ne nous a condamnés au fond et jamais l'Arcom ne nous a sanctionnés.

Être journaliste, qui plus est dans le service public, confère de lourdes responsabilités, notamment le respect du pluralisme. « Complément d'enquête » est évidemment une émission non partisane. J'ai coutume de dire que nous ne sommes pas des journalistes militants, mais je revendique que nous soyons des militants du journalisme – et d'un journalisme totalement indépendant. Les polémiques souvent contradictoires provoquées par nos enquêtes en sont la meilleure preuve. Au gré de nos sujets, on se retrouve souvent adorés par ceux qui nous détestaient la veille et inversement.

Notre tout dernier « Complément d'enquête » sur l'Algérie a été accusé par certains d'être anti-algérien et de faire le jeu de l'extrême droite, quant au même moment d'autres affirmaient que nous aurions agi pour le compte de l'Algérie en censurant un diplomate. Tout était faux : « Complément d'enquête » travaille en toute indépendance, sans recevoir de consignes de quiconque.

Souvent, l'investigation bouscule et dérange ; parfois, les faits d'intérêt général que nous révélons viennent nourrir le débat public. Vous êtes les premiers à vous en emparer, vous, les représentants de la nation. Nos enquêtes sont reprises sur tous les bancs de votre hémicycle, sans exception. Je me souviens de Marine Le Pen brandissant nos révélations sur les disparitions d'œuvres du Mobilier national pour réclamer des comptes au Quai d'Orsay ; de Damien Maudet, député LFI, citant notre « Complément d'enquête » sur les morts aux urgences pour dénoncer la saturation des hôpitaux ; de Valérie Boyer, alors députée LR, reprenant nos révélations sur les liens entre Lafarge et Daech pour s'interroger sur le financement du terrorisme. Un député RN, Emmanuel Fouquart, s'est saisi de nos informations sur les pratiques tarifaires cachées de la SNCF ; Julien Bayou, député écologiste, a repris nos révélations sur un mécanisme d'évasion fiscale impliquant des sociétés de jets privés. Notre émission a même été citée à dix-huit reprises dans le dernier rapport de la mission d'information sur les ingérences étrangères.

Depuis plusieurs années, nous travaillons sur la manière dont l'information est devenue un champ de bataille, dont elle est instrumentalisée et manipulée dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu. Nous avons même lancé une nouvelle collection intitulée

« La Guerre de l'info », dans laquelle nous avons traité de l'antisémitisme, du climatoscepticisme ou de la guerre de propagande entre Israël et le Hamas. Pour ce travail, nous avons été primés au prestigieux festival de télévision de Monte-Carlo. Le travail d'investigation mené par France Télévisions est régulièrement reconnu pour sa rigueur et son exigence, y compris à l'étranger. Ces cinq dernières années, nous avons reçu une dizaine de prix pour « Complément d'enquête » : l'émission consacrée à l'indemnisation des victimes de l'Église a reçu le prix de l'investigation du Figaro, le Festival international du grand reportage d'actualité et du documentaire de société ; celles consacrées aux crimes de guerre en Ukraine, au narcotrafic à Marseille et aux usines à arnaques en Birmanie ont été récompensées par le prix Europa.

Cette reconnaissance est importante, car dans le même temps, l'exercice d'investigation est devenu de plus en plus difficile et les procédures bâillons se multiplient. Pour un « Complément d'enquête » sur Vincent Bolloré, récompensé par le prix Albert-Londres, nous avons subi de multiples procédures judiciaires : cinq procès, tous gagnés par France Télévisions, et des centaines de milliers d'euros de frais de justice financés par l'argent des Français – une expression qu'on entend souvent ici.

Dans un autre registre, pour avoir révélé dans « Complément d'enquête » l'existence d'une opération secrète de la France en Égypte, l'une de nos consœurs a été perquisitionnée et placée en garde à vue pour violation du secret-défense. Ces situations nous inquiètent profondément et j'espère sincèrement que cette commission d'enquête sera aussi l'occasion de se pencher sur ces questions capitales que sont la lutte contre les procédures abusives et la protection de la liberté d'informer.

Il faut aussi veiller à ce que la critique légitime du travail des journalistes ne se transforme pas en défiance systématique, voire en violence. Des journalistes de « Complément d'enquête » ont été agressés, menacés et intimidés dans le cadre de leurs enquêtes. Pour ma part, des appels à me décapiter ont été lancés après une enquête sur le Hamas et l'adresse de mon domicile a été diffusée en ligne pendant notre reportage sur CNews. J'ai appris que nous avions parfois été espionnés ou pris en filature par des officines privées.

Ces faits, qui étaient autrefois exceptionnels, deviennent de plus en plus fréquents. Ce basculement existe aussi dans des démocraties proches de la nôtre, de manière plus extrême encore : il y a quelques mois, en Italie, le rédacteur en chef de l'émission d'investigation de la télévision publique a vu sa voiture détruite par un engin explosif. Ce sont des actes qui nous inquiètent, qui posent une vraie question démocratique et que nous sommes prêts, si vous le souhaitez, à détailler auprès de votre commission.

Je terminerai sur une note beaucoup plus positive. On entend souvent dire que les jeunes se détourneraient de l'information et de la télévision. Les audiences de « Complément d'enquête » racontent une tout autre histoire : en cinq ans, de 2020 à 2025, la part d'audience des 15-34 ans a augmenté de 77 % sur notre case. Chaque semaine, ils sont 100 000 jeunes à regarder l'émission à vingt-trois heures et le plus souvent en *replay* – une offre en ligne qui attire régulièrement plusieurs centaines de milliers de téléspectateurs, parfois plus d'un million. Cela nous dit une chose : les jeunes ne rejettent pas l'information. Quand le journalisme est exigeant, rigoureux et indépendant, quand il parle du réel sans posture ni militantisme, il trouve son public, y compris chez les citoyens de demain. C'est pour eux et avec eux que « Complément d'enquête » continue de faire de l'investigation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie.

Je voudrais revenir, solennellement, sur ce qui s'est passé dans cette commission d'enquête le 5 février. Les accusations qui ont été portées contre vous à cette occasion sont loin d'être anodines. Il y a dans le journalisme, comme dans nos commissions d'enquête, un principe important : celui du contradictoire.

Aux termes de l'ordonnance de 1958, les personnes auditionnées prêtent serment de dire la vérité ; les faux témoignages peuvent donner lieu, de la part du président de la commission d'enquête concernée, à la saisine de l'autorité judiciaire. Sur cette base, l'autorité judiciaire peut engager des poursuites pénales pouvant aboutir, le cas échéant, à des condamnations.

Le 5 février, devant cette commission d'enquête, Mme Rachida Dati, ministre de la culture, vous a accusés sous serment d'avoir tenté de monnayer les services d'une tierce personne – dont elle n'a pas souhaité révéler l'identité – pour tirer des renseignements la concernant auprès d'un membre de sa famille, en vue de la réalisation du numéro de « Complément d'enquête » qui lui était consacré.

Je vous l'ai dit et je l'avais rappelé à la ministre : nous travaillons dans un cadre très solennel et formel, celui de l'ordonnance du 17 novembre 1958. Il est donc très important de citer précisément les propos tenus par Mme la ministre devant notre commission en réponse à une question de M. Aurélien Saintoul, reprise par Mme Ayda Hadizadeh et que j'ai ensuite fait repréciser. Si certains veulent les vérifier, la vidéo de cette audition est disponible sur le portail vidéo de l'Assemblée nationale et ils sont audibles à partir de 1 heure, 34 minutes et 20 secondes d'enregistrement. Volontairement, je les reprends tels quels, sans aucune modification rédactionnelle. Mme la ministre a dit : « [...] des journalistes se sont adressés à un membre de ma famille qui était en grave difficulté. Et c'est une réalité puisqu'il y a eu des échanges. Ce membre de ma famille a refusé évidemment de les produire, mais je le confirme. »

Quelques minutes plus tard, elle a ajouté qu'une des limites à la liberté d'expression, « c'est quand on essaye à tout prix sur des personnes vulnérables ou fragiles, qu'on essaye d'obtenir des choses. Je trouve que ce n'est plus du journalisme. Permettez que je puisse évidemment pouvoir le dire. Maintenant je ne veux pas attirer d'autres personnes à cela. C'est un constat que j'ai fait. C'est une réalité que je réaffirme. »

Peu après, Mme la ministre a de nouveau affirmé, en parlant des journalistes de « Complément d'enquête » : « Ils ont proposé, avec un tiers, un journaliste indépendant évidemment, ils ont proposé en passant par un tiers dont, évidemment, j'ai les coordonnées, mais je ne veux pas attirer parce que, je veux vous dire, la personne de mon environnement m'a demandé de ne plus l'évoquer parce qu'il veut être tranquille. »

Mme la ministre, à la suite d'une relance de ma part, a estimé que ce sujet n'avait rien à voir avec la commission d'enquête avant de préciser : « Il y a un journaliste qui est passé par un journaliste tiers, qui s'est présenté auprès d'un membre de ma famille en se présentant comme un journaliste indépendant et en disant "Si vous avez évidemment des choses très à charge concernant Mme Dati, on est prêts même à vous indemniser s'il le faut". Je le maintiens. »

Enfin, Mme Ayda Hadizadeh a souhaité que les documents de Mme Dati soient transmis à la commission d'enquête, demande également formulée par Mme Sophie Taillé-Polian.

Vous l'avez compris, je vais devoir vous poser une question importante, parce qu'elle peut m'engager, le moment venu, en tant que président de cette commission d'enquête, à saisir l'autorité judiciaire. Pouvez-vous nous dire à votre tour, et toujours sous serment, si ces propos de Mme Dati sont vrais ou faux ? Par ailleurs, avez-vous des éléments en votre possession à ce sujet ?

M. Tristan Waleckx. Je rappelle que je suis sous serment et que nous n'avons évidemment pas donné d'argent, pas proposé d'argent à qui conque dans l'entourage de Mme Dati, fut-ce par un tiers. Je démens cela catégoriquement et sous serment. Je passe la parole maintenant, peut-être, à Louis Milano-Dupont, qui a réalisé cette enquête sur Mme Dati.

M. Louis Milano-Dupont, journaliste, grand reporter. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer sur ces propos. Je vais être très clair ; j'ai bien conscience de parler sous serment aujourd'hui. Jamais je n'ai monnayé un témoignage, ni même tenté de monnayer un témoignage. C'est contraire aux règles déontologiques les plus élémentaires et cela ne fait évidemment pas partie de nos pratiques. Jamais je n'ai fait appel à un tiers pour monnayer un témoignage et je n'ai même jamais fait appel à un tiers dans le cadre de cette enquête sur Rachida Dati.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Je dois donc vous reposer la question. Vous contestez donc les propos très précis de la ministre, que je vais citer à nouveau afin de ne pas prendre le risque de déformer ni les propos de la ministre, ni les vôtres. Quand je dis : « [...] on est prêts à vous indemniser s'il le faut ». Vous nous dites sous serment que c'est faux ?

M. Louis Milano-Dupont. Oui, je maintiens évidemment que c'est totalement faux.

Vous m'avez demandé si j'ai des éléments en ma possession. Euh, pour être totalement transparent et parce que je suis sous serment, j'ai reçu un mail il y a quelques jours d'un proche de Mme Dati, qui a vu l'audition de la ministre de la culture et qui s'est reconnu dans les propos qui ont été tenus ici. Et il affirme clairement que « Complément d'enquête » ne lui a jamais proposé d'argent et il m'a autorisé à en faire état ici, devant la commission aujourd'hui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais donc vous communiquer, dans le cadre de cette commission d'enquête, si le rapporteur l'accepte, puisqu'on est deux et que c'est lui qui a la décision finale pour vous demander de nous communiquer ces documents, et par ailleurs puisque Mme la ministre nous a indiqué ici même qu'elle avait des documents qui pouvaient prouver ses dires. Je demande à M. le rapporteur s'il souhaite que nous demandions à Mme la ministre de la culture ces documents.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président. Oui, je vous le confirme : je pense qu'il est bon de les lui demander.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très bien. Donc, au nom de cette commission d'enquête, je vais donc demander à M. Milano-Dupont de me transmettre l'e-mail qu'il a reçu et je demanderai donc à Mme la ministre de la culture de bien vouloir nous transmettre les documents dont elle a connaissance et qu'elle a en sa possession selon ce qu'elle a indiqué ici même le 5 février.

Je vous remercie et je vais passer maintenant la parole à Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous sommes tous très attachés à l'investigation, notamment sur le service public. Je le suis d'autant que depuis trois mois, vous et moi faisons en quelque sorte le même métier. Outre la durée déterminée de cet exercice pour moi, la différence tient au fait que je dispose de nettement moins de moyens que vous.

J'ai voulu faire un parallèle un peu audacieux entre le coût de cette commission d'enquête et celui de vos émissions après avoir appris dans les médias qu'un numéro de « Complément d'enquête » de quatre-vingt-dix minutes coûte environ 400 000 euros, c'est-à-dire 270 000 euros par heure. Peut-être pourrez-vous nous confirmer ce chiffre, qui est une somme importante ?

J'ai donc tenté de calculer le coût que je pouvais représenter pour cette commission d'enquête. Jusqu'à aujourd'hui, nos auditions représentent une centaine d'heures de direct ; en mettant de côté le coût de la régie et en m'attachant, comme vous, aux seuls coûts de production, c'est-à-dire mon salaire et celui de mes collaborateurs, chaque heure de direct de notre commission coûte environ 500 euros. Ce calcul ne tient pas compte de toutes les heures de préparation des auditions, parfois nocturnes. En incluant le président dans mes calculs, j'arrive à environ 1 000 euros par heure de direct, contre 270 000 euros pour un « Complément d'enquête ». La comparaison est certes un peu grossière, mais elle permet d'établir des ordres de grandeur – de nombreux Français s'interrogent sur le coût de cette commission d'enquête.

Confirmez-vous le coût moyen de 400 000 euros par émission de « Complément d'enquête » ? Quel est votre sentiment sur le coût, nettement plus faible, d'une commission d'enquête parlementaire ?

M. Tristan Waleckx. Puisque nous faisons presque le même métier, vous savez qu'un journaliste recoupe ses sources et ses informations. Le coût de 400 000 euros, que vous avez lu dans certains journaux, est – heureusement ou malheureusement – totalement erroné ; le coût global des numéros les plus chers, incluant la masse salariale, est deux fois, voire deux fois et demie moins élevé.

Un tarif public, négocié entre France Télévisions et le Syndicat des agences de presse audiovisuelles (Satev), s'applique aux sociétés de production : de 1 700 à 1 800 euros par minute – avec ou sans aide du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) –, soit un peu moins de 100 000 euros pour un reportage de cinquante-deux minutes. Je pourrais vous communiquer le chiffre exact par écrit. C'est beaucoup moins que les chiffres que vous avez cités, mais cela reste élevé : la télévision coûte cher. M. Ballard, que j'ai côtoyé lorsque j'étais à TF1 et qu'il était journaliste à LCI, ne me contredira pas !

Monsieur le rapporteur, je crois que vous avez participé à la campagne de M. Sarkozy en 2012. J'ai beaucoup travaillé sur l'affaire Bygmalion : en moyenne, un meeting et sa captation vidéo coûtent environ 350 000 euros. Le meeting de Villepinte, en avril 2012, a coûté à lui seul 5 millions d'euros, pour une durée de trois heures.

Nous faisons très attention à la réduction des coûts, à France Télévisions en général et à « Complément d'enquête » en particulier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne suis pas sûr qu'on puisse comparer le métier de journaliste à celui de député, ni le coût de l'Assemblée nationale à celui de votre émission, mais cela ne nous empêche pas de vous interroger sur les coûts de votre émission, puisque cette commission d'enquête a aussi pour objet d'éclairer les enjeux budgétaires.

M. Tristan Waleckx. C'est tout à fait normal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, en reprenant des chiffres qui ont circulé dans les médias, c'est parce que votre émission est produite en interne, sans faire appel à une société de production – ce qui est tout à votre honneur. Les informations relatives à votre émission figurant dans la *data room* mise à notre disposition par France Télévisions sont moins détaillées que celles concernant les émissions produites en externe.

La transparence est votre métier : lorsque vous recherchez une information, vous la demandez, vous l'exigez ; si vous ne l'obtenez pas, vous utilisez d'autres moyens, notamment la caméra cachée. Vous révélez ensuite les informations obtenues à l'ensemble de Français. Il me semble que c'est l'une des raisons de votre succès d'audience : les Français consentent à payer pour ce travail d'investigation de l'audiovisuel public.

Pourtant, depuis le début des travaux de cette commission d'enquête, je réclame de la transparence à toutes les personnes auditionnées, en premier lieu s'agissant de leur salaire, car ce sont les Français qui payent l'ensemble des directeurs et des animateurs de France Télévisions, mais jusqu'à présent, je me suis heurté à un refus unanime. Léa Salamé a même avoué que la direction de France Télévisions avait donné pour consigne de ne surtout pas révéler son salaire.

Je fais confiance à votre esprit d'indépendance et à votre rôle de porte-étendard de l'investigation, attaché à la transparence : acceptez-vous de nous communiquer votre salaire ? Dans le cas contraire, confirmez-vous qu'une consigne vous a été imposée en ce sens ?

M. Tristan Waleckx. Je n'ai aucun problème à évoquer mon salaire mais, effectivement, il a été décidé collectivement de ne pas révéler publiquement nos salaires. En revanche, dans un souci de transparence, vous disposez de tous les renseignements nécessaires dans la *data room* mise à votre disposition. Avant de venir à cette audition, je me suis notamment assuré que mon contrat de travail y figurait.

Vous avez fait un parallèle entre votre mission, que je ne conteste pas – je trouve ça très bien qu'une commission d'enquête cherche à savoir comment est utilisé l'argent des Français –, et nos enquêtes : nous, nous ne recherchons pas et ne diffusons ce genre d'informations. L'année dernière, à l'occasion de notre enquête sur la SNCF – une entreprise publique employant des salariés de droit privé –, nous n'avons pas diffusé publiquement les salaires de ses cadres.

Mme Séverine Lebrun, rédactrice en chef adjointe de l'émission « Complément d'enquête ». Je voudrais apporter une précision : « Complément d'enquête » est produite pour moitié en interne et pour moitié en externe. Dans la *data room*, vous disposez de tous les contrats passés avec les producteurs auxquels nous faisons appel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de cette précision, qui donnera peut-être lieu à une question sur le recours aux sociétés de production externes.

Vous ne voulez donc pas nous communiquer votre salaire, M. Waleckx ?

M. Tristan Waleckx. Comme je l'ai indiqué, il est disponible dans la *data room*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement.

Certaines personnes me demandent pourquoi, en tant que rapporteur, je ne révèle pas les salaires des personnes auditionnées : les pièces et documents qui me sont transmis sont frappés d'une forme de confidentialité que je ne souhaite pas lever.

C'est la raison pour laquelle je pose cette question, d'autant que je vous sais très attaché à la transparence, comme Élise Lucet et d'autres de vos collègues. Cependant, je n'insisterai pas davantage. Votre salaire apparaîtra peut-être dans le top 10 ou le top 20 des salaires les plus élevés de France Télévisions, qui figurera dans le rapport.

Dans *Le Parisien* du 8 février dernier, nous avons appris que tous les salariés de France Télévisions auditionnés par notre commission d'enquête faisaient l'objet d'une préparation intense – une forme de *media training*. Dans cet article, on lit que « les entreprises mobilisent leurs équipes de communication comme leurs secrétariats généraux, ces services spécialistes des relations institutionnelles. » Au cours de ces *media trainings*, on apprend « à ne pas révéler le montant de son salaire à l'oral », mais à « faire chiant, élargir les sujets au maximum, être technique et lénifiant. »

Pouvez-vous nous dire si vous avez bénéficié de cette préparation ? Savez-vous qui prépare ainsi les salariés de France Télévisions que nous auditionnons ? S'agit-il d'une entreprise privée, mandatée pour ce faire ?

M. Tristan Waleckx. Vous êtes un peu vexant en sous-entendant que j'ai été technique et chiant, alors que j'ai écrit mon propos liminaire moi-même, avec mon cœur et mes tripes... Ce sont mes mots que vous avez entendus !

Vous avez posé la même question à Mme Lucet mardi dernier et je confirme qu'aucune société extérieure n'intervient – je n'en ai pas bénéficié et je n'en ai jamais entendu parler.

Je vous confirme en revanche que nous nous préparons car nous prenons très au sérieux votre commission d'enquête. C'est d'ailleurs une marque de respect : vous m'imaginez me présenter devant vous sans avoir collecté les informations relatives au budget, par exemple ?

Vous êtes talentueux, monsieur le rapporteur, vous êtes capable de remonter très loin dans le temps – parfois dix ou quinze ans – pour trouver des détails qui ont pu faire polémique ; vous avez retrouvé le passé maoïste de Pierre Haski, lorsqu'il avait 14 ans – il y a donc plus de soixante ans !

Je vais couper court au fantasme : aucune société privée ne vient faire de *media training*. On se prépare, entre nous parce que c'est notre rôle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous l'avez précisé, toutes les émissions de « Complément d'enquête » ne sont pas produites en interne ; nous disposons des contrats passés avec des sociétés de production concernant les émissions externalisées.

M. Tristan Waleckx. Une petite moitié des reportages sont achetés à des sociétés extérieures, des prestataires avec lesquels nous avons l'habitude de travailler. Nous conservons la maîtrise éditoriale des émissions, dont les rédacteurs et rédactrices en chef font partie de mon équipe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne faisais que citer un article du *Parisien*, qui expliquait que telles étaient les consignes données par la direction de France Télévisions aux personnes convoquées devant notre commission d'enquête afin qu'elles fassent « chiant,

technique et lénifiant », mais rassurez-vous, ce n'était absolument pas votre cas, et je vous remercie de nous apporter des réponses synthétiques et efficaces, car cela nous permettra d'aborder de nombreux sujets.

Interrogé ce matin sur le recours à une société privée pour coacher les employés de France Télévisions, le directeur financier du groupe m'a répondu sous serment « [qu']à sa connaissance », ce n'était pas le cas. Pourtant, selon le *Parisien*, des moyens ont été mobilisés – qu'il s'agisse d'un recours à une société privée ou à une équipe en interne –, pour coacher les salariés qui viennent nous répondre, leur faire passer des éléments de langage et des fiches techniques, afin de neutraliser nos questions. Cela vous choque-t-il ?

Mme Séverine Lebrun. Nous nous sommes préparés à cette audition : nous nous sommes replongés dans les sujets, nous en avons parlé entre nous et avec les journalistes. Encore une fois, nous avons envie de vous parler de notre métier : nul besoin d'être préparés pour cela ; nous connaissons notre travail, c'est notre quotidien. Évidemment, cette préparation a nécessité des discussions et a été l'occasion de réfléchir à notre pratique. J'espère que cela nous permettra de répondre précisément à vos questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge précisément sur les moyens mis à disposition par France Télévisions pour coacher les personnes qui viennent devant nous, c'est parce que dans le numéro de « Complément d'enquête » du 18 janvier 2024, entièrement consacré à Jordan Bardella, vous avez dénoncé le recours à des séances de *media training* réglées avec ses indemnités. Pour vous, c'était visiblement une affaire. Pourquoi n'est-ce pas le cas s'agissant des séances de *media training* des salariés de France Télévisions, financées avec de l'argent public, à plus forte raison puisqu'il s'agit de se préparer à notre commission d'enquête ? Pourquoi ce « deux poids, deux mesures » ?

M. Tristan Waleckx. Le choix des mots est important. Nous n'avons pas « dénoncé » le recours à une société de *media training* par Jordan Bardella – il n'est probablement pas le seul à avoir des coaches. Nous avons tourné cette séquence parce que Pierre-Stéphane Fort, notre journaliste, avait réussi à convaincre Pascal Humeau, ancien coach de Jordan Bardella, de lui accorder une interview dans laquelle il nous a révélé le contenu de ces séances et expliqué comment il en avait fait une machine de guerre médiatique. Il n'y avait aucun jugement de valeur.

Nous sommes parfois suspectés de vouloir toujours « dénoncer » quelque chose, mais l'investigation, ce n'est pas uniquement être négatif pendant cinquante-deux minutes. En l'espèce, il s'agissait de montrer que Jordan Bardella faisait appel à une société de *media training* – et c'est bien normal : cette information n'était pas traitée de manière négative, et nous aurions très bien nous passer de cette séquence si le *media trainer* n'avait pas parlé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est très bien que Jordan Bardella se prépare sérieusement ; c'est très bien que vous vous soyez vous aussi préparés sérieusement à cette audition, car vous allez maintenant pouvoir répondre sérieusement à toutes nos questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 21 septembre 2023, votre prédécesseur, Jacques Cardoze, qui a présenté « Complément d'enquête » de 2018 à 2021, déclarait : « Il y a certaines choses que je n'ai pas réussi à faire, en particulier cette enquête sur Jean-Luc Mélenchon. Il y a des amitiés au sein de "Complément d'enquête", il y a des gens qui sont ouvertement d'extrême gauche et à qui cela pose un problème. » Lorsque vous lui avez succédé, quelque temps après, avez-vous constaté que certains collaborateurs assumaient ouvertement

leur proximité idéologique avec l'extrême gauche, empêchant, d'une certaine façon, la réalisation d'un reportage sur Jean-Luc Mélenchon, comme M. Cardoze l'affirme, ou démentez-vous formellement ses propos ?

M. Tristan Waleckx. J'ignore pourquoi il a tenu ces propos ; pour ma part, je n'ai rien constaté de tel. D'ailleurs, dix jours après cette interview, nous avons justement diffusé un long reportage-enquête consacré à Mme Sophia Chikirou, directrice de la communication de Jean-Luc Mélenchon, dans lequel ce dernier traite notre journaliste d'« égout » – preuve de l'absence totale de proximité entre les équipes de « Complément d'enquête » et La France insoumise. Or une investigation dure de longs mois, notre journaliste y travaillait donc au moins depuis le début de l'année. En avril dernier, nous avons également diffusé un reportage intitulé « Jean-Luc Mélenchon : la lutte finale ? » La rédaction ne fait preuve d'aucune indulgence à l'égard de La France insoumise qui, à l'instar de toutes les autres formations politiques, fait l'objet d'investigations.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce numéro a effectivement été diffusé le 23 avril 2025 : il aura donc fallu attendre près de quatre ans après le départ de Jacques Cardoze. Celui consacré à Jordan Bardella a été diffusé le 18 janvier 2024, à peine cinq mois avant les élections européennes. Vos magazines sont très suivis, vous reconnaîtrez l'impact politique qu'ils peuvent avoir, à plus forte raison dans un contexte électoral. Jean-Luc Mélenchon s'est engagé en politique vingt-cinq ans avant la création de votre émission, il a été trois fois candidat à l'élection présidentielle : pourquoi avoir attendu autant de temps pour lui consacrer une enquête, et ne pas en avoir fait autant pour Jordan Bardella ?

M. Tristan Waleckx. Essayons d'être factuels : le reportage sur Mme Chikirou a été diffusé avant celui consacré à M. Bardella. Si vous aviez été Insoumis, peut-être me l'auriez-vous reproché. Encore une fois, le portrait de Mme Chikirou a été réalisé dans le cadre de l'enquête visant les comptes de campagne de Jean-Luc Mélenchon, un dossier très sensible au sein de La France insoumise. Le calendrier de l'émission n'est pas décidé de façon à favoriser qui que ce soit : nous faisons les reportages les uns après les autres, et il y en a eu sur La France insoumise avant celui consacré à M. Bardella.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Confirmez-vous que le reportage sur Mme Chikirou a été diffusé en 2023 ?

M. Tristan Waleckx. Oui, en octobre 2023. Mais je ne veux pas laisser croire à l'Assemblée que nos reportages ne portent que sur le RN ou LFI. J'ai pris les rênes de l'émission il y a cinq ans ; depuis, nous avons réalisé dix portraits politiques : si je les cite dans l'ordre de l'hémicycle, il y a eu Jean-Luc Mélenchon, Sophia Chikirou, Sandrine Rousseau, Anne Hidalgo, Édouard Philippe, Alexis Kohler – l'ancien secrétaire général de l'Élysée –, Éric Dupond-Moretti, Rachida Dati, Éric Zemmour et Jordan Bardella. Il y a donc une égalité parfaite entre les personnalités de gauche, de droite et du centre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Deux par bloc, donc ?

M. Tristan Waleckx. À peu près...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous n'avons visiblement pas les mêmes chiffres. Avec mes équipes, nous avons recensé, depuis 2020, huit numéros consacrés à des personnalités politiques de droite – dont Éric Zemmour, Rachida Dati et Jordan Bardella –, sans compter les dix numéros consacrés aux personnalités étrangères de droite – Donald Trump, Benjamin

Netanyahou, Elon Musk – ou à des organisations considérées comme de droite, comme CNews, le Puy du Fou ou le Rassemblement national. Dans le même temps, vous n’avez consacré que quatre magazines à des personnalités du centre – et encore, certains concernaient plutôt des personnalités de centre-droit, comme Édouard Philippe –, et le même nombre à des personnalités de gauche. Comment expliquez-vous ce déséquilibre ? Sans vouloir susciter la polémique, comment choisissez-vous les personnalités politiques auxquelles vous consacrez une enquête afin d’être aussi pluralistes que possible ?

M. Tristan Waleckx. C’est un souci constant en conférence de rédaction. Non seulement nous devons respecter une parité et une pluralité parfaites, mais aussi faire très attention à l’image que nous renvoyons : il ne faut surtout pas donner l’impression que ce ne serait pas le cas.

Si je puis me permettre, vos chiffres ne sont pas tout à fait exacts. Les miens sont incontestables, et j’en suis d’autant plus certain que nous nous sommes préparés à cette audition : depuis que je suis arrivé, nous avons réalisé dix portraits politiques – la liste de nos documentaires est en ligne, et nous pourrions vous la transmettre si vous le souhaitez.

Selon vous, le reportage sur le Puy du Fou, par exemple, serait un reportage contre la droite. Si vous élargissez ainsi la comptabilité, il faut aussi prendre en compte le reportage sur Emmaüs, qui n’est *a priori* pas une organisation de droite, ou celui consacré à l’ONG environnementaliste WWF. On peut tout faire dire aux statistiques. Je le dis sous serment, notre souci d’être pluralistes et de ne pas apparaître comme d’un bord plus que d’un autre est constant et quotidien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S’il est important de classer les personnalités politiques, nous ne sommes peut-être pas obligés de faire de même avec WWF ou le Puy du Fou : concentrons-nous sur les reportages politiques, c’est ce que fait le rapporteur. Selon vous, il y en a eu dix depuis votre arrivée – deux par bloc. Nous vérifierons, mais je pense que le rapporteur vous fait confiance.

M. Tristan Waleckx. Voilà. Et il y a parfois des reportages qui, en affichage, ne sont pas politiques, mais dans lesquels figurent des séquences consacrées à des politiques. Par exemple, en septembre 2021, nous avons réalisé un portrait d’Anne Hidalgo, candidate socialiste à la présidentielle, mais il y a deux ans, nous avons fait un reportage sur les Jeux olympiques, dans lequel son voyage polémique à Tahiti fait l’objet d’une longue séquence. J’insiste : il n’y a aucun parti pris dans nos sujets, même ceux qui n’ont pas un affichage politique.

Mme Séverine Lebrun. J’ajoute qu’en décembre 2020, nous avons diffusé un reportage intitulé « LFI est-il islamo-gauchiste ? » ; c’est Jacques Cardoze qui présentait alors l’émission. Toutes les tendances politiques font l’objet d’investigations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je propose qu’on ne s’attarde pas davantage sur le nombre de numéros consacrés à LFI ou au Rassemblement national. Envoyez-nous la liste des reportages, le rapporteur pourra l’étudier en détail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question semble un peu contestée. Ont fait l’objet d’un portrait : Anne Hidalgo, Jean-Luc Mélenchon, Sophia Chikirou et Sandrine Rousseau – donc quatre personnalités incontestablement de gauche ; Édouard Philippe, Éric Dupond-Moretti, Alexis Kohler – donc trois pour le centre ; et pour la droite, Éric Zemmour,

Rachida Dati, Nicolas Sarkozy, Jordan Bardella, le sénateur Joël Guerriau, Elon Musk, Benjamin Netanyahu, Donald Trump – à trois reprises – plus un sujet sur l’affaire Bygmalion. Je tenais à être transparent sur la comptabilité réalisée avec mon équipe, mais vous me direz si j’ai tort – par écrit si vous préférez.

M. Tristan Waleckx. Avec tout le respect que je vous dois, vous présentez parfois les choses de manière pas tout à fait exacte. Par exemple, le reportage où apparaît Joël Guerriau portait en réalité sur des affaires de harcèlement au Sénat et s’intéressait autant à des personnalités de droite que de gauche ; d’ailleurs, il me semble – je parle prudemment, car je m’exprime sous serment – qu’une des principales séquences portait sur Esther Benbassa, ex-sénatrice du parti Europe Écologie-Les Verts. Considérer que c’est un reportage contre la droite ne me semble ni tout à fait honnête, ni de bonne foi ! Nous sommes attentifs à l’équilibre de nos portraits et de nos reportages, que ce soit à l’échelle d’un reportage, d’une émission ou d’une saison – voire sur plusieurs saisons. Au Sénat, nous avons enquêté à droite et à gauche, comme nous le faisons toujours : il n’était pas question qu’il en soit autrement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison. Mais même en excluant le reportage sur le sénateur Guerriau, il en reste dix sur la droite, qui sont d’ailleurs souvent rediffusés – celui sur Nicolas Sarkozy l’a encore été récemment. Il est important d’être exacts sur le traitement des personnalités politiques, car l’un des objectifs de nos travaux est de vérifier le respect du pluralisme dans les émissions et magazines du service public. S’agissant de votre émission, une manière de l’évaluer consiste à comptabiliser le nombre de personnalités politiques de chaque bord traitées au cours des quatre ou cinq dernières années. Même en excluant Joël Guerriau, il y en a incontestablement plus de dix pour la droite, trois pour le centre et quatre pour la gauche.

M. Tristan Waleckx. J’ai pris l’exemple de Joël Guerriau, mais nous pouvons reprendre les reportages un par un, et vous verrez que la parité est respectée. Nous n’avons jamais réalisé de portrait de Nicolas Sarkozy : vous devez confondre avec le sujet qui portait sur l’opération Mimi Marchand et la suspicion de faux témoignage de Ziad Takieddine dans le cadre de l’affaire des financements libyens – une affaire judiciaire dont l’instruction est désormais terminée. Si vous l’incluez dans votre comptabilité très subjective, il faudrait aussi prendre en compte le traitement du voyage polémique d’Anne Hidalgo à Tahiti. Tous les documents sont en ligne et la plupart des reportages encore disponibles en replay, vous pourrez en vérifier le contenu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Votre métier est basé sur l’investigation : j’imagine que le choix des sujets dépend des enquêtes que vous menez, et que si cela se révélait nécessaire, vous enquêteriez sur des personnalités de gauche, notamment chez LFI. J’essaie de bien comprendre.

M. Tristan Waleckx. C’est le cas. Il se trouve que nous assistons à une poussée de la droite et de l’extrême droite, tant dans l’opinion que sur l’échiquier politique. Néanmoins, nous nous astreignons à respecter une certaine forme d’équilibre : l’opposition, la gauche, les ONG sont aussi des champs d’investigation. Il n’y a pas les gentils d’un côté, les méchants de l’autre. Nous faisons notre possible pour respecter cet équilibre jusque dans les fauteuils rouges : depuis 2024 y ont ainsi été invités onze personnalités issues de la société civile, six ministres et neuf autres personnalités politiques – deux du Rassemblement national, deux LR, une ancienne PS, un ancien du groupe Renaissance qui siège désormais avec les non-inscrits, Sacha Houlié, une LFI et un ancien ministre UMP. Cet équilibre est vraiment un souci constant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai l'impression que ma question touche un sujet sensible. Encore une fois, tout est vérifiable : vous avez parlé de l'affaire du voyage à Tahiti, mais j'ai bien cité Anne Hidalgo dans mon décompte. Quant au reportage sur Nicolas Sarkozy, vous arguez qu'il portait sur l'affaire libyenne, mais il est bel et bien lié à sa personne. Mes équipes ont réalisé un travail relativement exhaustif sur ce sujet : vous avez traité dix personnalités de droite, trois du centre, quatre de gauche. Nous allons avancer, mais je ne comprends pas pourquoi ce sujet est aussi sensible. À nos yeux, il est d'autant plus important de comprendre comment vous choisissez vos sujets que votre prédécesseur, M. Cardoze, expliquait le 21 septembre 2023 : « France Télévisions aujourd'hui n'est plus, à mon sens, un groupe public neutre [...] Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour libérer un certain nombre de journalistes à France Télévisions qui me disent : "ce n'est plus possible, on est dirigés par des idéologues". » C'est assez grave. Il a occupé la même place que vous, il aurait pu être devant nous aujourd'hui s'il avait continué à présenter le magazine : que lui répondez-vous ? Selon vous, la neutralité est-elle parfaitement respectée à France Télévisions ?

M. Tristan Waleckx. Si nous avons donné l'impression que c'est un sujet sensible, nous ne nous sommes pas bien fait comprendre, car ce n'est absolument pas le cas ! Au contraire : nous sommes très attachés à un respect absolu du pluralisme dans nos émissions.

Je suis désolé de devoir entrer dans des calculs d'épiciers, mais vous vous êtes à nouveau trompé concernant Anne Hidalgo : elle a fait l'objet d'un portrait, lors duquel nous avons enquêté sur la gestion d'Autolib, les déchets, les embouteillages – des dossiers pas très positifs pour la maire de Paris –, puis, deux ans plus tard, son voyage polémique à Tahiti fait l'objet d'une longue séquence, mais à l'occasion d'une enquête sur les Jeux olympiques. Votre comptabilisation n'est pas très objective ; pour notre part, nous le sommes autant que possible, il serait bon que vous fassiez preuve de la même honnêteté.

J'insiste car c'est réellement un souci constant pour nous – demandez à mes équipes. J'y crois dur comme fer. Si vous pensez vraiment que des formations politiques sont protégées – comme semble l'avoir cru Jacques Cardoze à un moment –, nos chiffres et toutes nos émissions sont en ligne, vous pourrez vérifier que ce n'est pas vrai. En tout cas, ce n'est absolument pas ce que j'ai constaté en tant que rédacteur en chef de « Complément d'enquête » et, plus largement, depuis douze ans que je travaille à France 2.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le fameux rapport du Cedaet, les journalistes effectuant des vacations pour votre émission viennent seulement à 20 % de France 2 et 10 % de France 3, ce qui, toujours selon le rapport, démontrerait la grande difficulté, pour les journalistes, d'intégrer votre émission – c'est à la page 86. Comment l'expliquez-vous ? Qu'attendez-vous précisément d'un journaliste qui rejoint votre rédaction ?

Mme Séverine Lebrun. Notre rédaction est très ouverte à la venue de journalistes des journaux télévisés de France 2 et France 3. Les détachements sont réguliers, en provenance de toutes les différentes rédactions ; le choix ne se fait pas selon qu'il s'agit de France 2 ou France 3. Nous aimerions même accueillir plus de journalistes en détachement mais malheureusement, comme vous le savez, il y a beaucoup de travail à France Télévisions, en particulier pour ces confrères, et nous ne pouvons pas accueillir tout le monde : notre rédaction est composée de neuf journalistes internes. Les possibilités de détachement sont donc peu nombreuses, mais il va de soi que la rédaction est ouverte à tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Waleckx, le 8 décembre 2022, vous avez déclaré à *Puremedias* : « Nous ne faisons que des sujets "à emmerdes". » Cette formule

m'a interpellé et amusé. Pourriez-vous être plus précis ? Au-delà de ce trait d'esprit, comment choisissez-vous vos sujets ? Racontez-nous à quoi ressemble une conférence de rédaction et ce qui préside à l'arbitrage final.

M. Tristan Waleckx. Cette formule voulait dire que parfois, nos reportages bousculent, dérangent. Comme nous nous intéressons à tous les pouvoirs – médiatique, économique, politique –, nous n'avons pas d'amis – pas d'ennemis non plus : disons que les amis d'un jour sont les ennemis du lendemain. Nous travaillons en toute indépendance, et nos reportages peuvent nous valoir des poursuites judiciaires ou des petits coups de pression. C'est, d'une certaine manière, le prix à payer pour faire de l'investigation – pour faire ce métier, il faut être un peu maso, si j'ose dire.

Tous les lundis matin, en conférence de rédaction, l'équipe de reporters débat de l'actualité, rend compte des discussions du week-end, et nous essayons de dégager une forme d'unanimité sur un sujet. Nous sommes attentifs à ne pas enquêter toujours sur les mêmes champs : nos reportages ne portent pas que sur la politique, ils s'intéressent aussi aux préoccupations des Français – le crack, le prix des billets de la SNCF ou de l'électricité, les OQTF (obligations de quitter le territoire français).

Ce qui est particulièrement difficile, c'est de conjuguer le temps long de l'investigation avec le caractère hebdomadaire de l'émission : il faut lancer les sujets qui seront dans l'air du temps au moment de la diffusion, ce qui nous conduit parfois à accélérer la publication de certaines enquêtes. Récemment, nous avons avancé la diffusion d'une très longue investigation sur le poulet de supermarché – nous nous sommes notamment intéressés aux conditions sanitaires, aux qualités nutritives, bref, au poulet que mangent les Français – pour coller à la crise agricole du début de l'année, puisqu'on y parlait aussi de la condition des agriculteurs. Il faut pouvoir s'adapter à l'actualité quand c'est nécessaire. Au début de la guerre en Ukraine, tous les journalistes ont posé leur stylo et se sont mobilisés pour réaliser, en seulement dix jours, un portrait de Volodymyr Zelensky présentant une vraie plus-value – j'ignore d'ailleurs si vous l'avez comptabilisé au titre de la droite ou de la gauche, monsieur le rapporteur. Au moment des attaques terroristes du 7 octobre, nous avons aussi mené une formidable enquête sur le Hamas en un temps record ; deux semaines plus tard, nous étions en Israël, avec les fauteuils rouges. En somme, l'investigation peut mettre jusqu'à un an pour aboutir, mais si l'actualité le nécessite, nous sommes aussi capables, en travaillant nuit et jour, de mener une investigation très fouillée en seulement une dizaine de jours.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez parlé de « coups de pression », qui peuvent être normaux s'agissant de reportages d'investigation. Avez-vous déjà subi des pressions ? Étaient-elles externes ou internes ?

M. Tristan Waleckx. Elles sont multiples – je ne voudrais pas dire banales. Par exemple, avant de réaliser le portrait de Rachida Dati, Louis Milano-Dupont avait réalisé celui de Evgueni Prigojine, qui était le patron du groupe Wagner – là encore, je ne sais comment vous l'avez comptabilisé, monsieur le rapporteur. Il avait alors reçu deux messages vocaux dans lesquels Prigojine lui-même le menaçait de mort. Ces pressions peuvent aussi prendre la forme de prises à partie sur les réseaux sociaux ou de courriers juridiques. Je ne dirai pas que c'est normal et que cela fait partie du jeu, mais quand on fait de l'investigation, on bouscule certains intérêts. On sait que l'enquête ne plaira pas à tout le monde et que ce genre de pressions peuvent être exercées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez réalisé un numéro sur l'Ukraine, comme Élise Lucet. Pourtant, interrogée sur l'absence de couverture de l'affaire Epstein dans ses magazines – notamment ses liens avec Jack Lang, qui étaient connus en France dès octobre 2020 –, elle a déclaré qu'elle avait essayé de se positionner récemment pour traiter le sujet, mais qu'il y avait eu concurrence interne et que vous aviez obtenu la primeur. Pourquoi cette différence de traitement entre la guerre en Ukraine et l'affaire Epstein ?

M. Tristan Waleckx. La guerre en Ukraine a été un coup de tonnerre géopolitique. Dès lors, il était normal qu'« Envoyé spécial » y consacre un reportage ; il y avait aussi la place pour une investigation et un portrait de Volodymyr Zelensky. Le soir de leur diffusion, nous avons fait ce qu'on appelle une « verticale » : nos émissions, qui sont diffusées respectivement à 21 heures et à 23 heures, étaient toutes deux consacrées à l'Ukraine. Compte tenu de l'intérêt géopolitique de cet événement, ça me paraissait tout à fait justifié. Mais effectivement, nous sommes très soucieux de la bonne utilisation de l'argent public. Les sujets communs à « Envoyé spécial » et « Complément d'enquête » donnent très souvent lieu à des arbitrages de la direction de l'information, mais il n'y a évidemment aucun angle mort.

J'ai regardé attentivement l'audition d'Élise Lucet : vous lui avez reproché de ne pas avoir enquêté sur Gérard Miller, Jeffrey Epstein et Jack Lang, Tariq Ramadan et Olivier Duhamel. Pas de chance : Gérard Miller avait été traité par « Envoyé spécial » – elle vous l'a dit –, et les autres par « Complément d'enquête ». L'affaire Epstein est tentaculaire : nous avons fait un formidable reportage l'an dernier, qui est toujours en ligne, et une deuxième investigation est en cours.

Notre journaliste, Virginie Vilar, est considérée comme l'une des plus grandes spécialistes de cette affaire – elle reçoit des demandes provenant du monde entier. Elle a retrouvé une personne suspectée d'être le rabatteur français pour Jeffrey Epstein et en a tiré un reportage de dix-huit minutes, diffusé lundi au « 20 heures ». Quant à l'indulgence dont on ferait preuve à l'égard de Jack Lang, je rappelle qu'à l'occasion d'un reportage sur les liens entre artistes et politiques réalisé il y a quatre ans, nous nous étions intéressés aux faveurs fiscales qu'il avait accordées à des artistes en échange de leur soutien aux socialistes, en particulier à François Mitterrand. L'interview ne s'était pas très bien passée : il avait même fini par mettre notre journaliste dehors. On ne peut donc pas suspecter « Complément d'enquête » de la moindre complaisance à l'égard de Jack Lang – ni à l'égard de quiconque.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question s'adressait en effet à Mme Lucet, et la liste que je lui ai donnée ne vous concernait pas. Simplement, j'ai été surpris qu'elle invoque un arbitrage lié à la bonne utilisation de l'argent public pour justifier que ni « Envoyé spécial » ni « Cash investigation » n'aient couvert les liens entre Jack Lang et Jeffrey Epstein, alors que pour l'Ukraine, vous aviez tous les deux réalisé une enquête au même moment – vous venez d'ailleurs de nous le confirmer. J'ai souligné cette contradiction pour mieux comprendre le choix des sujets et la répartition entre vos émissions.

J'aimerais aborder plus précisément vos méthodes et la déontologie que vous suivez. Le 7 septembre 2023, vous diffusiez une émission intitulée « Histoire, argent, pouvoir : les vrais secrets du Puy du Fou ». Or, selon une information publiée dans le *Journal du dimanche* du 10 septembre 2023, pour avoir le droit de tourner dans l'enceinte du parc, vous aviez annoncé aux organisateurs un tout autre titre, plus attractif : « Le Puy du Fou, les dessous d'un succès à la française ». Vous connaissez, je pense, la charte de Munich, bible pour les journalistes du monde entier. Selon son article 4, il importe de « ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents ». Pourquoi avoir, d'une certaine façon,

menti sur le titre de votre émission pour accéder au parc ? Pourquoi n'avoir pas, dès le début, fourni le titre définitif ?

M. Tristan Waleckx. Les titres ne sont pas toujours fixés très en amont. Peut-être que celui auquel vous faites référence était un titre de travail. Je ne vois d'ailleurs pas une énorme différence avec le titre définitif. Ce qui est certain, c'est qu'on a fait preuve de transparence, conformément à nos principes et à nos chartes. Il n'y a eu aucune déloyauté : les équipes du Puy du Fou savaient que nous tournions pour « Complément d'enquête ». Nous avons manifesté un souci constant du contradictoire. Notre reporter a pu pendant plusieurs semaines tourner au sein du parc et j'ai eu moi-même l'honneur d'y installer les fauteuils rouges pour une longue interview de Nicolas de Villiers, président du Puy du Fou. Tout s'est bien passé, conformément à nos règles déontologiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant toujours de déontologie, j'évoquerai « Rumeurs et coups tordus : la guerre secrète France-Algérie », numéro diffusé le 22 janvier dernier qui a fait couler beaucoup d'encre. Dans la bande-annonce, figurait un extrait d'interview de Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie entre 2008 et 2012 puis entre 2017 et 2020. Réputé pour faire preuve d'une grande lucidité, il ne manie pas la langue de bois quand il s'agit d'évoquer les relations entre ces deux pays. Vous l'aviez, je crois, interrogé pendant plus de deux heures. Or, dans le reportage diffusé, il ne reste plus une trace de cette interview : elle a été coupée au montage et remplacée par une interview de l'actuel ambassadeur, M. Romatet. Elle dérangeait, semble-t-il.

Retraçons la chronologie du 22 janvier, jour de la diffusion, qui est programmée à 23 heures. À 14 h 35, l'agence de presse algérienne officielle, APS (Algérie presse service), publie une dépêche où elle critique France 2 pour avoir donné la parole à l'ancien ambassadeur, le traitant d'« ex-faux diplomate », d'« agité atteint d'une véritable pathologie nommée Algérie », d'« homme sale ». À 21 h 29, soit une heure et demie avant le lancement de l'émission, le média Algérie patriotique annonce que l'interview de M. Driencourt a été coupée et remplacée par celle de l'actuel ambassadeur. Je vous laisse répondre à cette chronologie factuelle : pourquoi avoir décidé de censurer Xavier Driencourt alors qu'il a répondu à vos questions pendant plus de deux heures ?

M. Tristan Waleckx. Le choix des mots est important, je crois que vous le savez, monsieur le rapporteur. Il n'y a pas eu de censure. Je suis d'accord avec vous sur un point : la chronologie et les faits disent tout. Or, ils montrent que votre raisonnement n'est pas le bon. La dépêche de l'agence algérienne a été publiée le jeudi après-midi : compte tenu de nos process de fabrication, à ce stade, l'émission que nous diffusons le soir est bouclée. Nous n'avions pas de moyens de retirer l'interview de M. Driencourt. Il n'a pas été censuré. Son interview ne figurait même pas au montage. Un extrait est en effet apparu dans la bande-annonce, preuve qu'on n'a pas voulu dissimuler le fait qu'on l'avait interviewé. C'est quelque chose qui arrive très fréquemment dans nos reportages. On interviewe plusieurs dizaines de personnes et, pour des questions de format, on fait un choix parmi les intervenants pour la version finale. Quiconque ayant déjà monté un documentaire pourra vous confirmer qu'il s'agit d'une pratique courante.

Nous n'avons pas remplacé l'interview de M. Driencourt par celle de M. Romatet, tournée il y a plusieurs mois. Nous avons considéré que s'exprimait déjà dans le reportage la voix la plus dure à l'égard de l'Algérie, qui n'est pas forcément celle de la diplomatie française, je veux parler de celle de Julien Aubert, vice-président du parti Les Républicains, qui représente, si je résume un peu, la ligne Retailleau. Il n'y avait aucune volonté de notre part de

censurer cette position française. En vertu du pluralisme que défend « Complément d'enquête », il nous paraissait intéressant qu'elle soit présente.

Je note, par ailleurs, que nous avons été accusés de tout et n'importe quoi après la diffusion de cette émission : en France, certains nous ont accusé à tort d'avoir censuré M. Driencourt alors même que nous l'avions prévenu le jeudi que, malheureusement, ses propos n'avaient pas été retenus ; en Algérie, la presse pro-régime nous a accusés d'avoir agi sur ordre de M. Driencourt et d'avoir été financés par les uns et par les autres. Bref, n'importe quoi : dans les deux cas, il ne s'agit que de *fake news*. M. Driencourt n'a ni commandité un reportage anti-Algérie, ni été censuré pour que ce même reportage plaise à l'Algérie. Cette espèce de symétrie dans les théories complotistes est la meilleure preuve que « Complément d'enquête » travaille en toute indépendance et sur ordre de personne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les éléments que j'ai évoqués sont indiscutables : ce sont des faits. Tout cela est troublant. Le jour où l'émission doit être diffusée à 23 heures, il y a à 14 h 35, une dépêche de l'agence de presse algérienne qui critique France 2 parce qu'elle donne la parole à M. Driencourt. À 16 h 06, Sébastien Lafargue, journaliste à France 2, indique à ce dernier que son interview, qui a pourtant duré deux heures et dont un extrait apparaissait dans la bande-annonce, sera coupée. À 21 h 29, soit une heure et demie avant la diffusion de l'émission, un communiqué de presse d'Algérie patriotique annonce que l'interview de M. Driencourt a été coupée et remplacée. Comment ont-ils eu l'info ? Pourquoi avoir prévenu aussi tardivement M. Driencourt ? Vous parlez de complotisme mais il ne s'agit que de faits. Je vous remercie de bien vouloir apporter des justifications.

M. Tristan Waleckx. Le complotisme, ce n'est pas seulement inventer des faits ; cela peut consister aussi à ne prendre qu'une partie des faits pour essayer de les tordre et pour prouver son a priori et sa théorie de départ. Reprenons la chronologie – c'est à vérifier car je n'ai pas tous les éléments en main : le jeudi, en début d'après-midi, moment où la dépêche algérienne a été publiée, nos reportages sont bouclés, on n'y touche plus. Peut-être cette agence de presse a-t-elle eu vent de notre bande-annonce, en ligne depuis le mardi 20 janvier, et sur la base de cette courte intervention de M. Driencourt a pu supposer que c'était lui qui avait commandité le reportage, ce qui est faux. Je le répète, M. Driencourt n'a pas commandité le reportage, pas plus qu'il n'a été censuré. Nous avons fait ce reportage en toute indépendance : il donnait la parole à tout le monde, à des personnalités pro-algériennes et à des partisans de la ligne dure face à l'Algérie.

J'ajoute que je m'exprime sous serment. J'ai bien conscience des conséquences éventuelles de mes propos. Quand je vous dis que n'avons pas censuré l'interview de M. Driencourt, je sais que ça m'engage. Si je vous le dis, c'est que c'est vrai.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au-delà de ces considérations, il n'est pas acceptable qu'un pays étranger s'en prenne à une émission de télévision française, à un média français et à des journalistes français.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Je me dois, comme toujours, de signaler que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public. Pour être complètement transparent, j'ajoute qu'au mois de novembre dernier, j'ai été invité à prendre place dans l'un des fauteuils rouges de « Complément d'enquête ».

J'aimerais comprendre concrètement vos méthodes de travail, même si vous les avez très bien définies. À deux reprises pour vos émissions, vous vous êtes servis d'une note du Cepii – le Centre d'études prospectives et d'informations internationales, un organisme placé auprès de Matignon – pour affirmer qu'il n'y avait aucun lien entre immigration et insécurité. Ce document se fonde, précisons-le, sur des études menées au Chili, aux États-Unis et en Italie en 2012.

Comme vous le disiez tout à l'heure, un journaliste, comme on le lui apprend pendant sa formation, croise et recoupe ses sources. Pourquoi, pour cette émission de télévision française, ne vous êtes-vous pas fondés sur ce document du ministère de la justice que je tiens entre mes mains, qui souligne que la proportion des étrangers parmi les détenus dans les prisons françaises est de 25 % alors qu'elle est de 8 % dans la population totale ? Pourquoi n'avoir pas utilisé cet autre document, produit cette fois-ci par le ministère de l'intérieur, selon lequel 36 % des vols violents sans armes sont le fait d'étrangers ? Ajoutons à cela cette déclaration de Laurent Nuñez, en février 2025, selon laquelle 36 % des personnes mises en cause dans l'agglomération parisienne sont étrangères.

Je me pose une simple question : pourquoi le service public véhicule-t-il des *fake news* ? Par idéologie ou par manque de travail ?

M. Tristan Waleckx. Cette question appelle une réponse longue. Vous faites une confusion entre deux concepts différents : la *corrélation*, qui associe statistiquement deux variables, et la *causalité*, qui désigne l'effet que provoque un phénomène sur un autre. En tant que journaliste, vous avez parfois mis à l'antenne des graphiques, et je suppose que vous connaissez ces notions. Dans ce numéro de *La lettre du Cepii*, les auteurs montrent que les études sont unanimement parvenues à la même conclusion : il faut séparer ce qui relève d'un lien de causalité de ce qui renvoie à la corrélation. Prenons un exemple : 60 % des Français meurent à l'hôpital mais est-ce à dire que l'hôpital est un lieu dangereux qui provoque leur mort ? Non, nous savons que ce n'est pas le cas.

Personne ne conteste, pas même le Cepii, qu'il y a une sur-représentation des étrangers parmi les auteurs de crimes et délits. Vous avez tout à fait raison de le souligner. Toutefois, je le répète, il n'y a pas de lien de causalité. Le Cepii s'est même fendu d'une mise au point sur son site après la polémique sur sa lettre qu'a suscitée la diffusion de notre reportage : « même si l'on observe une corrélation positive entre immigration et délinquance, les études ne mettent pas en évidence d'effet causal de l'immigration sur le niveau moyen de délinquance » est-il précisé. Ce n'est pas moi, ni l'équipe de « Complément d'enquête » qui l'affirmons par militantisme, c'est ce qu'établissent tous les sociologues, économistes et criminologues ayant travaillé sur cette question.

J'ajoute que le Cepii, Centre d'études prospectives et d'informations internationales créé en 1978 et placé auprès du Premier ministre, est le principal centre français de recherche et d'expertise en économie internationale. Les auteurs de cette note n'ont pas seulement analysé des études étrangères, comme certains journaux l'ont relayé, ils se sont aussi fondés sur des études portant sur la France. Reportez-vous aux notes de bas de page : sont cités un livre d'Arnaud Philippe et un article de Fabien Jobard sur les contrôles policiers discriminatoires. Toutes ces études mettent en évidence des biais dans la chaîne pénale et une sur-représentation des étrangers dans certains types de délits. Une fois ces biais éliminés, les chercheurs concluent unanimement à l'absence d'impact de l'immigration sur la délinquance. Cela a été confirmé par des travaux récents. Ainsi, dans un article paru dans le *Journal of Economic Perspectives*, journal de référence de l'*American Economic Association*, deux économistes, l'un français,

l'autre italien, se fondant sur l'analyse de quinze années de données relatives aux flux migratoires et aux taux de criminalité dans vingt-trois pays européens, dont la France, montrent qu'« il n'y a pas de lien de cause à effet entre l'immigration et la hausse de la criminalité », pour reprendre le titre de la tribune qu'ils ont publiée dans *Le Monde* le 24 mars 2025. Voilà ce que concluent les spécialistes qui travaillent sur ces questions, tout simplement.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Le président Gérard Larcher a mis la pression sur l'Arcom à la suite de la diffusion de l'émission que vous avez consacrée au Sénat. Vous parliez de l'omerta qui vise à couvrir les sénateurs alors que certaines affaires sont extrêmement graves – il a été question notamment d'agressions sexuelles. Nous avons eu l'occasion d'auditionner Mme Sylvie Robert, vice-président du Sénat : elle a refusé de répondre à ce sujet, ce qui va plutôt dans votre sens. Je regrette d'ailleurs que nous n'ayons pas encore auditionné M. Larcher lui-même.

J'aurais aimé savoir si vous aviez subi d'autres types de pressions, à l'heure où les puissants se montrent de plus en plus agressifs à l'encontre du journalisme d'investigation – je pense à M. Larcher, mais aussi à Mme Dati. Or le journalisme d'investigation est crucial pour une démocratie. Comment parvenez-vous à accomplir votre travail dans ce contexte de menaces ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Par souci de transparence, je précise que j'ai reçu de la part du groupe La France insoumise une demande visant à auditionner le président du Sénat. Comme tout parlementaire, M. Larcher est couvert par l'immunité parlementaire. Sachez, madame Soudais, que les services de l'Assemblée sont en train d'examiner dans quel cadre un président de commission d'enquête pourrait convoquer le président du Sénat, deuxième personnage de l'État. Nous respectons les règles, l'ordonnance, la loi et rien que la loi.

M. Emmanuel Gagnier, rédacteur en chef à France 2. Nous avons lu dans *Mediapart* l'information selon laquelle le président du Sénat aurait fait pression sur l'Arcom mais nous ne disposons d'aucun élément allant en ce sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais a employé des mots forts en parlant de pressions exercées par le président du Sénat. Ce n'est pas une mise en cause anodine. Pouvez-vous préciser votre réponse ?

M. Emmanuel Gagnier. Nous ne savons pas si le président du Sénat a pu appeler en haut lieu, notamment Mme la présidente. Nous n'avons pas d'informations en ce sens. Nous travaillons en toute liberté. Nos interlocuteurs au quotidien sont Elsa Margout, directrice des magazines, et Philippe Corbé, qui a remplacé Alexandre Kara à la direction de l'information.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Qu'en est-il des pressions qui s'exercent en général sur le journalisme d'investigation ?

M. Emmanuel Gagnier. Ces pressions peuvent être multiples. Il y a des procédures bâillons. Le reportage de Tristan Waleckx sur Vincent Bolloré a fait l'objet de cinq procédures judiciaires. Cela peut fatiguer. Nous avons toutefois la chance de travailler au sein d'un groupe qui nous soutient et qui a un service juridique. Pour de petites rédactions avec peu de moyens, c'est beaucoup plus difficile. Lorsqu'on se retrouve à la dix-septième chambre du tribunal de Paris, la chambre spécialisée dans les délits de presse, il faut pouvoir être défendu par un avocat et cela a un coût.

M. Tristan Waleckx. En tant que journalistes du service public, il est normal pour nous de « rendre des comptes », entre guillemets. On ne prétend pas avoir une quelconque immunité mais, ces dix dernières années, il faut le rappeler, « Complément d'enquête » n'a jamais été condamnée sur le fond et n'a jamais fait l'objet de sanctions de la part de l'Arcom – cette dernière a émis une mise en garde concernant le reportage sur le Sénat mais ce n'est pas une sanction. Nous restons très vigilants afin que cela continue ainsi.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je veux vous remercier, monsieur le président : par vos questions précises, vous avez permis de mettre en lumière un nouvel élément. Mme la ministre avait devant nous affirmé sous serment qu'un témoin aurait prétendu avoir été payé. M. Milano-Dupont a dit que ce n'était pas le cas. Il y a donc deux versions contradictoires. Au nom du groupe socialiste, je vous ai fait parvenir un courrier portant sur la possibilité de saisir le procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai bien pris note de ce courrier. En vertu de mes pouvoirs de président, j'ai demandé à M. Milano-Dupont de communiquer au bureau de la commission d'enquête le mail qu'il évoquait – cette pièce n'entre en effet pas dans les catégories de documents que le rapporteur est appelé à demander à France Télévisions. Je le précise car certains médias ont tourné les choses un peu différemment dans leur fil d'actualités. Dans le cadre des pouvoirs qui nous sont confiés à tous les deux, cette fois-ci, ainsi qu'au bureau de la commission, le rapporteur et moi-même allons demander à Mme la ministre de la culture de produire les documents qu'elle a mentionnés durant son audition. Je n'aurai pas, dans un premier temps, recours l'article 40. En fonction de ce qui nous sera ou non communiqué, il me reviendra, et à moi seul en tant que président de cette commission, de saisir l'autorité judiciaire pour qu'elle engage, s'il y a lieu, des poursuites pénales.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Notre courrier vise précisément à vous demander non pas de saisir le procureur mais de poursuivre cette investigation avec M. le rapporteur. Ce sont des accusations très graves qui ont été émises à l'encontre de journalistes.

Pour mesurer la bonne santé d'une démocratie, l'un des meilleurs thermomètres est le bien-être des journalistes, en particulier ceux qui mènent un travail d'investigation. Notre démocratie va-t-elle bien ? Y a-t-il, selon vous, davantage de menaces, d'agressions et d'intimidations ? Vous sentez-vous protégés par votre direction et par le pouvoir politique ? Vous avez évoqué les procédures bâillons dont vous faites l'objet, forme grave de menace car elle pousse insidieusement à l'autocensure. Que pourrions-nous faire, en tant que législateurs, pour mieux protéger le travail des journalistes d'investigation, mais aussi les journalistes de plus petites rédactions ?

M. Tristan Waleckx. Notre direction nous protège-t-elle ? Sous serment, je le dis solennellement : oui. Nous savons que cela réclame du courage et de l'argent. Comme je l'ai indiqué, l'émission consacrée au portrait de Vincent Bolloré a entraîné plusieurs centaines de milliers d'euros de frais de justice. Nous avons gagné mais, contrairement à ce que je pensais un peu naïvement, ces frais ne nous ont pas été remboursés en totalité : seule une petite partie a été payée par M. Bolloré.

Ce soutien tient beaucoup aux personnes qui sont actuellement à la tête de France Télévisions et qui ont le courage de défendre le journalisme d'investigation, malgré tous les soucis que cela entraîne. Heureusement, nous avons un service juridique qui est capable de nous défendre. Peut-être qu'avec une direction différente, ce serait plus compliqué, elle pourrait dire qu'on commence à lui coûter un peu cher avec les procès. Nous sommes donc infiniment

reconnaissants à la direction actuelle et sommes bien conscients des difficultés auxquelles sont exposées de plus petites structures.

Je ne suis pas là pour lancer de grands débats philosophiques, sociologiques ou politiques, mais nous sentons bien en tant que journalistes de terrain une atmosphère de tension, parfois difficile. Ce n'est pas la première fois qu'on nous accuse à tort d'avoir monnayé un témoignage. Cela m'est déjà arrivé pour d'autres enquêtes et la justice a démontré qu'il s'agissait de fausses accusations. Depuis l'audition de la semaine dernière, on a reçu plein de messages. Un député a même tweeté que « Complément d'enquête » faisait du « gangstérisme journalistique ». Ce sont des mots très forts. Nous avons aussi été accusés d'avoir fait de faux montages. Nous sommes attaqués sur notre déontologie alors que nous avons le souci de bien faire les choses. Je ne prétends pas qu'on soit parfaits. Il peut nous arriver de faire les choses imparfaitement. On se remet toujours en question – et ce ne sont pas que des mots. Reste que ces *fake news* qui circulent sur nos méthodes sont parfois un peu difficiles à vivre.

M. Belkhir Belhaddad (SOC). Je vous remercie du sérieux avec lequel vous avez préparé votre audition, marque du respect que vous avez pour la représentation nationale. Par cette commission d'enquête dont elle a demandé la création pour démonter l'audiovisuel public, l'extrême droite poursuit un combat culturel. Il suffit d'entendre les questions de M. le rapporteur ou de certains députés au sujet de l'immigration.

Que vous puissiez faire votre travail journalistique à l'abri d'éventuelles pressions et en toute indépendance financière est nécessaire pour éviter que vos émissions et reportages soient accusés d'avoir des partis pris politiques. J'aurais pourtant pu vous faire grief de votre émission sur les relations entre la France et l'Algérie, car je dois dire avoir perçu une certaine forme d'acharnement à l'encontre de l'Algérie – et je ne suis pas le seul à avoir eu ce sentiment. Ancien président du groupe d'amitié France-Algérie à l'Assemblée nationale, je suis un fervent défenseur de l'amitié entre ces deux pays. Avoir choisi Amir DZ comme exemple d'opposant, c'était un peu tiré par les cheveux. Je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur ambassadeur des opposants au régime. Mais, comme vous l'avez dit vous-même, votre travail est forcément imparfait, car il est humain.

Vous est-il déjà arrivé de renoncer à des enquêtes parce que vous ne disposiez pas des moyens financiers nécessaires ou parce que, sur des sujets délicats, vous aviez subi des pressions bien en amont ?

Mme Séverine Lebrun. Heureusement, à France Télévisions, nous pouvons continuer à mener nos enquêtes avec sérénité car nous avons encore les moyens nécessaires pour effectuer notre travail d'investigation même si nous faisons très attention à chaque euro dépensé du fait des restrictions budgétaires. Nous avons la chance de pouvoir traiter tous les sujets, de façon fouillée et rigoureuse, en gardant encore une indépendance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Après la diffusion du reportage intitulé « Sénat : les secrets de la chambre haute » dans laquelle vous abordiez l'affaire Guerriau et le harcèlement exercé par des sénateurs à l'encontre d'assistants parlementaires, l'Arcom vous a infligé le 27 novembre dernier deux mises en garde : l'une se fonde sur l'absence de mise en perspective concernant « la modification de la procédure de traitement des signalements de harcèlement » opérée par le comité de déontologie, l'autre sur l'absence de réelle contradiction apportée au témoignage d'un ancien médecin du Sénat, « en dépit de la gravité des accusations formulées par l'intéressé ».

Le visionnage du reportage laisse le sentiment que d'autres affirmations ne sont pas toujours étayées par des preuves. Ainsi, à 8 minutes et 3 secondes, une personne évoque une soirée privée organisée au Sénat par un sénateur et ses amis aux frais du contribuable.

Le principe du contradictoire est la base du journalisme dans toute démocratie, ce qui me permet de dire qu'il ne suffit pas de se déclarer journaliste pour l'être. Avant de porter des accusations graves contre une personne ou une institution, il faut vérifier les sources et permettre qu'une contradiction soit apportée. Considérez-vous que ce principe du contradictoire a été respecté à chaque instant dans ce reportage ?

M. Emmanuel Gagnier. Permettez-moi de préciser qu'il n'y a eu qu'une seule mise en garde et non pas deux – et ce n'est pas une sanction. L'Arcom regrette qu'à deux moments, il y ait eu une absence de mise en perspective. Nous en prenons acte : cela nous poussera à être encore plus vigilants à l'avenir.

Quant à la soirée au Sénat que vous évoquez, je ne crois pas qu'il en soit question. Je vérifierai. Toutefois, la question n'est pas là, je pense, elle porte sur le contradictoire. Nous avons interrogé le président du comité d'éthique du Sénat : il ne nous a accordé qu'une demi-heure, je crois, ce qui n'est pas beaucoup pour des questions aussi importantes. Nous sommes totalement transparents : dès qu'une enquête démarre, nous prenons contact avec ceux sur qui on travaille. Julien Cressens, l'auteur du reportage, a ainsi contacté le bureau du Sénat : zéro son, zéro lumière, nous n'avons jamais eu de réponse. Jusqu'au bout, on a tenté d'avoir le contradictoire. Nous avons envoyé avant la diffusion de l'émission dix ou quinze pages de questions précises, argumentées et circonstanciées : nous n'avons eu aucune réponse, ni du président, ni du bureau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai regardé l'émission et le chef du secrétariat de notre commission qui suit nos travaux aussi : à 8 minutes et 3 secondes, une personne floutée évoque bien une soirée privée organisée aux frais du contribuable.

M. Emmanuel Gagnier. Ce n'était pas au Sénat. Pardon, en effet, deux soirées différentes sont évoquées : l'une qui aurait été organisée avec des frais de mandat et une autre qui concerne Joël Guerriau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question est importante. Le parallèle établi par le rapporteur entre les parlementaires et les journalistes n'était pas tout à fait approprié, si ce n'est sur un point : la fragilité de la confiance des Français à notre égard.

Le reportage jette la suspicion s'agissant d'une soirée qui aurait été organisée aux frais du contribuable, et je n'ai pas le sentiment que le principe du contradictoire ait été respecté : une personne floutée lâche l'information sans que le Sénat puisse répondre.

M. Tristan Waleckx. Nous ne voyons vraiment pas à quelle séquence vous faites référence. Il n'est pas fait mention de cette soirée dans la mise en garde de l'Arcom. Je ne suis pas certain que nous parlions du même reportage ; n'y aurait-il pas confusion ?

Je partage votre avis s'agissant de l'importance du contradictoire. J'ai évidemment proposé à Gérard Larcher de venir dans les fauteuils rouges mais il ne l'a pas souhaité, ce qui est son droit. Même lorsque les personnes ne nous parlent pas, nous faisons néanmoins vivre leur point de vue : dans les fauteuils rouges, nous avons ainsi diffusé un extrait de propos tenus par Gérard Larcher afin de faire entendre la position de l'institution sénatoriale. Il est

évidemment de notre devoir de le faire pour respecter le pluralisme, l'équilibre et le contradictoire.

Dans la mesure où nous avons un doute s'agissant de la séquence que vous avez évoquée, nous regarderons de notre côté et vous ferons passer nos éléments de réponse par écrit, si vous le souhaitez [*nb : la véracité de la séquence fut confirmée par la suite*]

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dès lors qu'il est flouté, n'importe qui peut porter des accusations – et pourquoi pas expliquer, par exemple, que le rapporteur organiserait des soirées privées, ce qu'il ne fait pas ! Compte tenu de la fragilité des liens de confiance entre les Français et les politiques, il faut être sûr des informations que l'on diffuse.

Je voudrais revenir au reportage que vous avez consacré aux relations entre la France et l'Algérie. Dans ce cadre, vous avez appelé une élue locale française – qui ferait l'objet de pressions de la part du pouvoir algérien – sans qu'elle sache que ses propos étaient enregistrés. L'en avez-vous informée ensuite ? Vous a-t-elle autorisés à les diffuser ? Quelles sont vos règles déontologiques en la matière ?

M. Tristan Waleckx. Je vous remercie pour votre question car elle va me permettre d'expliquer nos règles s'agissant de l'utilisation des caméras cachées. Celles-ci ne sont pas, tant s'en faut, un outil que nous aimons utiliser ni que nous utilisons de façon automatique : nous le faisons en dernier recours. En l'espèce, la personne dont vous parlez ne savait pas qu'elle était enregistrée. C'est la raison pour laquelle nous avons anonymisé sa voix, en la déformant, et supprimé tout ce qui aurait pu permettre de remonter jusqu'à elle. Conformément à toutes nos chartes, et par souci de transparence vis-à-vis du téléspectateur, nous avons indiqué à l'écran qu'elle ne savait pas qu'elle était enregistrée.

Mme Séverine Lebrun. On nous interroge souvent sur les caméras cachées. D'abord, nous les utilisons de façon exceptionnelle, en ultime recours. En 2025, nous avons diffusé quinze minutes d'images en caméra cachée sur vingt-huit heures d'antenne, soit moins de 1 % du temps. En règle générale, nous préférons les séquences en caméra ouverte et les interviews face caméra.

Ensuite, l'utilisation d'une caméra cachée est autorisée mais très encadrée par la jurisprudence et par le cahier des charges des antennes, selon des critères très précis. Nous ne pouvons y avoir recours qu'à condition de révéler une information d'intérêt général et d'avoir au préalable essayé d'obtenir une interview face caméra ou un tournage en caméra ouverte. Nous devons respecter la vie privée, en supprimant tout élément qui y serait relatif, et nous concentrer sur l'information à transmettre au téléspectateur. Il faut évidemment avoir le contradictoire de la personne ou de l'entité filmée en caméra cachée. Et quand on en arrive à devoir utiliser une caméra cachée, cela fait toujours l'objet d'une discussion entre les rédacteurs en chef et les journalistes. Tout ceci est très encadré. Le service juridique est très important lorsqu'on fait de l'investigation ; il nous suit au quotidien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela signifie-t-il que vous aviez essayé d'appeler l'élue locale enregistrée à son insu, et qu'elle ne vous répondait pas ? J'aimerais avoir cette précision car appeler une personne qui ne sait pas qu'elle est enregistrée n'est pas tout à fait la même chose que la filmer en caméra cachée. Encore une fois, je ne juge pas la méthode, je m'interroge sur le cadre dans lequel elle est utilisée.

M. Tristan Waleckx. Notre journaliste l'a contactée à plusieurs reprises pour lui proposer une interview, éventuellement anonyme. Elle savait qu'elle parlait à un journaliste mais elle ne savait pas qu'elle était enregistrée. Nous l'avons donc précisé, dans le respect de nos chartes et en toute transparence vis-à-vis du téléspectateur.

Mme Séverine Lebrun. Je précise que le cadre est le même pour les caméras cachées et les appels enregistrés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Plusieurs dirigeants de France Télévisions ont séjourné une dizaine de jours, à plusieurs reprises, dans un palace de Cannes où ils occupaient des chambres facturées plus de 1 700 euros la nuit. Ceux que nous avons auditionnés nous ont indiqué que ces nuits étaient financées sur fonds publics jusqu'en 2022, puis au travers d'un mécanisme de *barter* consistant à échanger des espaces publicitaires appartenant à France Télévisions – donc indirectement au contribuable – contre ces suites, au travers de sociétés privées.

Vous conviendrez qu'il s'agit d'une affaire d'importance. Je ne cesse de le clamer depuis le premier jour de cette commission d'enquête, ce qui m'a valu des accusations : je serais complotiste, d'extrême droite, et je diffuserais de fausses informations. Il ne s'agit pourtant que de faits. Une plainte avait déjà été déposée il y a deux ans et nous avons appris hier que Mme Ernotte faisait l'objet, dans ce dossier, d'une enquête pour détournement de biens publics et abus de biens sociaux.

Vous qui êtes l'une des voix de l'investigation de France Télévisions, qu'en pensez-vous ? N'y a-t-il pas là, pour vous aussi, matière à enquête ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Selon les informations publiées par le site spécialisé *La Lettre* hier, le 11 février, « [u]ne juge d'instruction du tribunal judiciaire de Paris a ouvert une information judiciaire contre la PDG de France Télévisions Mme Delphine Ernotte, à la suite d'une enquête préliminaire du parquet. »

Je le précise car une commission d'enquête ne peut pas, normalement, traiter de situations ayant donné lieu à une saisine de la justice. Vous pouvez néanmoins répondre à la question du rapporteur qui porte plus largement sur votre capacité à enquêter sur de tels faits.

J'imagine que si la justice n'avait pas été saisie, le rapporteur l'aurait fait au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

M. Emmanuel Gagnier. Je crois, pour commencer, que Mme Delphine Ernotte s'est expliquée devant la représentation nationale sur cette question. Vous avez par ailleurs déjà demandé à Élise Lucet et à ses équipes pourquoi elles n'enquêtaient pas sur France Télévisions. Notre réponse sera la même : il est très compliqué, voire impossible, d'enquêter sur soi-même puisqu'on est forcément juge et partie. On considérera que nous sommes forcément en situation de conflit d'intérêts, et que nous en disons trop ou pas assez. Je pense que bien d'autres organes de presse enquêtent sur France Télévisions ; votre commission le fait aussi. Nous n'avons pas le monopole de l'enquête en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos propos font écho à ceux de Mme Lucet qui, interrogée par Sonia Mabrouk, avait répondu sur le plateau de « Quelle époque ! » qu'il n'y avait « pas grand-chose à faire et à dire sur France Télévisions ». Auriez-vous tenu les mêmes

propos ? Au regard des éléments que notre commission d'enquête apporte au public, n'y a-t-il selon vous rien à dire ni à faire ?

M. Tristan Waleckx. D'autres organes de presse traitent manifestement de cette actualité. Si les magazines d'investigation de chaînes concurrentes veulent mener des enquêtes sur France Télévisions, en estimant qu'il y a des informations d'intérêt général à révéler, qu'elles le fassent.

J'ajouterai, pour compléter, que nos choix de reportages sont toujours indépendants et collégiaux. Ce ne sont ni ceux d'Emmanuel, ni ceux de Séverine ni les miens. Ils sont faits en conférence de rédaction, le lundi matin, de façon collective.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pourriez quasiment être politiques à notre place, avec votre art d'éluder les questions et votre rhétorique implacable...

Je comprends votre réponse car il est compliqué d'être juge et partie. Mais ma question ne portait pas tant sur votre légitimité que sur le fond. Notre commission d'enquête a révélé ou pointé de nombreux éléments : la trentaine de salaires supérieurs à celui du Président de la République ; le déficit de 81 millions d'euros alors que d'après France Télévisions, les comptes seraient à l'équilibre depuis neuf ans ; les nuits à Cannes qui font l'objet d'une enquête judiciaire depuis hier ; les voitures avec chauffeur ; le poids des sociétés de production, soumises à un phénomène d'hyperconcentration ; les conflits d'intérêts ; les indemnités de départ de plusieurs centaines de milliers d'euros ; les frais de taxi.

N'y a-t-il pas matière à enquête ? Trouveriez-vous légitime qu'une enquête indépendante soit réalisée au sujet de France Télévisions, de son fonctionnement et de son financement ?

M. Emmanuel Gagnier. Je voudrais corriger un point : les frais de taxis sont ceux des collaborateurs qui, lorsqu'ils partent en tournage à Paris ou en région parisienne, préfèrent utiliser des taxis plutôt que de mobiliser des voitures.

S'agissant des autres sujets, nous vous le disons collectivement : d'autres peuvent enquêter sur France Télévisions, ils ont tout loisir de le faire. Nous ne sommes vraiment pas les mieux placés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a même des journalistes qui enquêtent sur des conversations entre des citoyens français : l'investigation prolifère, dans notre pays...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas eu de ma réponse à ma question, qui était : oui ou non, y a-t-il matière à enquête ?

Je comprends, quoi qu'il en soit, qu'il soit compliqué pour vous de répondre. Cela vous mettrait peut-être en difficulté vis-à-vis de votre direction ou de votre hiérarchie. Je comptais cependant sur votre esprit d'indépendance et de transparence.

M. Tristan Waleckx. Vous avez raison de compter sur notre esprit d'indépendance. Ce n'est pas tant que nous aurions peur d'enquêter, mais c'est aussi une question d'honnêteté vis-à-vis des téléspectateurs : si nous réalisons un numéro de « Complément d'enquête » sur France Télévisions, ils pourraient se demander – sans que ce soit nécessairement fondé – pourquoi nous affirmons telle ou telle chose.

Mais nous sommes indépendants, et nous nous intéressons parfois à des sujets qui peuvent toucher aux intérêts de France Télévisions. Il y a deux ans, nous avons réalisé un reportage pour « Complément d'enquête » sur le coût des Jeux olympiques de Paris. Ce n'était pas simple *a priori* car cet événement représentait un enjeu énorme pour France Télévisions, qui en était codiffuseur. Nos collègues du service des sports n'étaient pas forcément heureux que nous travaillions sur le sujet mais nous l'avons fait en toute indépendance ; pas une virgule n'a été changée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que le rapporteur conviendra avec moi que si vous diffusiez un reportage sur France Télévisions, on le regarderait par principe avec méfiance et en doutant de son impartialité. Mieux vaut, pour garantir leur indépendance, que les reportages d'investigation soient produits et diffusés à l'extérieur de l'institution ou de l'organisation sur laquelle porte l'enquête. Par définition, un salarié a en effet un devoir de loyauté envers son employeur. Cela ne signifie pas que je doute de votre capacité à mener des enquêtes de façon impartiale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Encore une fois, ma question n'était pas de savoir si vous étiez légitimes. J'ai bien compris que vous ne pouviez pas être juge et partie et que ce n'était pas à vous d'enquêter. Ma question était : y a-t-il motif à enquêter au sujet de France Télévisions au regard de tout ce que vous avez appris depuis le lancement de cette commission d'enquête ? Je constate que vous ne voulez pas forcément répondre.

Vous expliquez qu'il peut être difficile d'exprimer votre esprit d'indépendance à l'égard de France Télévisions. Je note toutefois que cela ne vous a pas empêchés – je trouve cela louable et sain – de diffuser le 5 juin 2025 une enquête sur Rachida Dati qui, en tant que ministre de tutelle de France Télévisions, était en quelque sorte votre supérieure hiérarchique. Pourquoi ne pourriez-vous pas le faire aussi pour France Télévisions ? Quoi qu'il en soit, j'ai compris votre réponse et je propose de passer à un autre sujet.

L'Institut Thomas More a publié en mai 2024 un rapport analysant les quatre-vingt-six émissions que vous avez produites depuis votre arrivée en septembre 2021, monsieur Waleckx. D'après les chiffres que vous nous avez annoncés, cela représente environ 14 millions d'euros d'argent public, c'est-à-dire une somme importante. Or d'après le rapport de l'institut, 38 % des sujets de ces émissions peuvent recevoir le qualificatif de « socialiste et progressiste » et, je cite, « l'émission semble privilégier des angles à charge contre les conservateurs, renforçant un biais idéologique qui questionne son impartialité au sein du service public. »

Que répondez-vous à l'Institut Thomas More, qui vous accuse de ne pas être totalement impartial dans le traitement de vos sujets ?

Mme Séverine Lebrun. J'ai deux remarques au sujet de cette étude. La première concerne la méthodologie. Le rapport classe les enquêtes et les sujets de reportages comme étant de droite, de gauche ou neutres. Or notre reportage sur les violences conjugales et les féminicides a été classé à gauche. Je m'interroge vraiment sur cette méthodologie : ces sujets relèvent d'une question de société qui est d'intérêt général, et je ne crois pas qu'ils puissent être classés dans un camp ou dans l'autre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur cite très souvent cette enquête. Sans remettre en cause cet institut, je dis avec force que je n'accepte pas qu'on cite, dans notre commission d'enquête, une étude qui classe les violences conjugales et les féminicides comme étant des sujets de gauche. Je vous le dis comme je le pense, monsieur le

rapporteur. Je ne vous accuse pas, je donne mon avis. Je dis qu'il est grave de citer, dans une commission d'enquête, un tel rapport !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi dites-vous que c'est grave ? L'Institut Thomas More a fait des études conjointes avec *Le Figaro*, il a pignon sur rue...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il n'y a pas d'animosité dans mes propos. Si le mot « grave » ne vous convient pas, je vais en changer : le fait qu'une étude classe les violences conjugales et les féminicides comme un sujet de gauche me paraît soulever la question de sa légitimité. Êtes-vous au moins d'accord sur ce point ? Peut-on convenir au moins, pour avancer, que ce fait-là est grave ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est donc moi désormais, d'une certaine façon, qui suis auditionné par vous...

L'Institut Thomas More peut avoir des biais, que les personnes que nous auditionnons aujourd'hui sont aussi là pour éclairer. Si je le cite, c'est parce que le 28 novembre dernier, *Le Figaro* publiait un article – « Les matinales de Radio France penchant à gauche : l'étude qui atteste du manque de pluralisme à l'antenne » – au sujet d'une enquête menée conjointement avec cet institut. Il ne me semble pas qu'il soit grave d'interroger quelqu'un au sujet d'une enquête réalisée avec un média comme *Le Figaro*. Aucune question, d'ailleurs, ne mérite d'être qualifiée de grave.

Plutôt que de mettre la pression sur le rapporteur pour disqualifier certaines de ses questions, je préfère quant à moi écouter les réponses dans leur intégralité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne provoquons pas de conflit entre nous alors qu'il n'y en a pas ! Vous pouvez admettre qu'une étude, même citée par *Le Figaro*...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, *Le Figaro* l'a faite conjointement avec l'Institut !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous pouvons tout de même convenir tous deux qu'une étude dans laquelle le sujet des féminicides et des violences conjugales est classé à gauche mérite d'être regardée avec précaution...

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en conviens, monsieur le président, mais ma question ne portait pas sur ce point : elle portait sur le classement, par cet institut, des quatre-vingt-six émissions de « Complément d'enquête ». J'ajoute que le bureau de la commission a décidé d'auditionner les auteurs de l'enquête : nous aurons tout le loisir de les interroger sur leur méthodologie. Ne l'ayant pas réalisée moi-même, je ne peux pas vous éclairer à ce sujet. Je me permets simplement de poser une question sur une étude abondamment relayée dans les médias, y compris par *Le Figaro*, qui l'a mandatée.

Je ne comprends pas que nous passions cinq minutes sur ce sujet, si ce n'est pour essayer de me disqualifier ! Je pense que ma question est légitime, puisqu'elle porte sur le respect du pluralisme !

J'aimerais pouvoir écouter la réponse ! Pardon pour la longueur des interpellations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne cherche pas du tout à vous disqualifier, monsieur le rapporteur, mais j'ai le droit de dire que le fait de classer le sujet des violences

conjugales et des féminicides à gauche met en cause la pertinence de l'étude. Ce n'est pas contre vous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en conviens, monsieur le président.

M. Tristan Waleckx. Je vais, pour éclairer les débats, citer une phrase du rapport de l'Institut Thomas More au sujet de notre émission sur les féminicides, qualifiée je crois de « libérale et progressiste » : « Il convient bien évidemment de dire qu'il s'agit de drames pour les victimes et qu'il convient d'analyser cette émission avec prudence. Toutefois, celle-ci fait le choix de traiter du problème en usant du terme controversé et problématique de 'féminicide'. » Je rappelle, à titre d'information, que le terme « féminicide » est consacré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 2012.

Une autre phrase permet de comprendre les conclusions de l'Institut : alors qu'on nous reprochait tout à l'heure de ne pas réaliser assez de portraits de personnalités de gauche, le rapport estime que « dès que la personnalité est plus centriste ou étiquetée à gauche [Anne Hidalgo ou Sandrine Rousseau, par exemple], [...] le portrait est épargné de toute véritable élaboussure (enquêtes judiciaires, face cachée très sombre à révéler [...]) ».

Nous avons pourtant réalisé – c'est un exemple parmi d'autres – un portrait de Sandrine Rousseau dans lequel nous révélions un problème lié à sa domiciliation au moment de sa candidature aux législatives. Nos informations ont provoqué l'ouverture d'une enquête judiciaire dans le cadre de laquelle elle a été entendue.

On peut donc contester la méthodologie utilisée par cet institut. Je citerai, quant à moi, d'autres chiffres qui pourront vous éclairer : selon un baromètre de l'Ifop paru en 2025, 65 % des Français pensent que France Télévisions est impartiale dans son traitement de l'information, ce qui en fait le média perçu comme le plus impartial, et 73 % d'entre eux déclarent avoir confiance en l'information de France Télévisions, un chiffre supérieur de 17 points à celui obtenu par nos concurrents du privé. Enfin, 91 % des Français regardent France Télévisions chaque semaine, ce qui me semble être une marque de confiance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vois que vous contestez – ce qui est votre droit – les méthodes de l'Institut Thomas More.

Le 26 novembre 2025, vous avez repris dans l'une de vos émissions une étude de Reporters sans frontières (RSF) consacrée à CNews. N'avez-vous donc aucun problème à citer cette association ? Est-elle selon vous parfaitement neutre et apolitique ? Les chiffres qu'elle met en avant – contestés par l'Arcom – ne méritent-ils pas une prise de distance ?

Mme Séverine Lebrun. Vous faites allusion à l'émission consacrée à la chaîne CNews. Lorsqu'une étude arrive dans le débat public, comme c'était le cas de celle de RSF, nous faisons comme tous les journalistes : nous nous en emparons, nous la confrontons et nous l'utilisons éventuellement dans nos enquêtes.

Je rappelle que RSF est une ONG reconnue, ayant une stature, et qu'il est coutumier que des enquêtes réalisées par les ONG soient reprises par les médias. En l'occurrence, celle-ci a été reprise par *Le Monde*, *Le Parisien*, ou encore Public Sénat. Il est normal que des journalistes s'en emparent et la confrontent.

Nous avons pris la distance nécessaire vis-à-vis de cette enquête de RSF dont nous avons révélé l'existence dans le cadre de cette émission consacrée à CNews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que RSF est un organisme reconnu, dont le résultat des enquêtes mérite donc toute confiance. Nous avons pourtant appris, en auditionnant les responsables de l'association, qu'au-delà des subventions publiques dont elle bénéficie à hauteur de 65 %, elle a reçu depuis quelques années près de 700 000 euros de la fondation de George Soros. Nul besoin de revenir sur la politisation de cet organisme qui finance, aux États-Unis notamment, des associations ouvertement de gauche. Nous avons également appris qu'en dépit de sa charte, qui en fait une association fondamentalement apolitique, RSF avait lancé et relayé sur les réseaux sociaux, en pleine campagne des dernières élections législatives, un appel à voter contre le Rassemblement national et ses alliés. RSF a aussi choisi de ne pas soutenir, en raison de ses engagements, un journaliste iranien pourtant menacé de mort, alors qu'il n'avait fait que relayer des vidéos de manifestations réprimées par le régime des mollahs.

Un faisceau d'indices jette ainsi une suspicion sur le caractère apolitique et la neutralité de RSF. Je peux comprendre vos réticences à l'égard de l'Institut Thomas More et sur la méthodologie employée dans le cadre de l'étude que je citais précédemment. Il me semble important de prendre de la distance vis-à-vis des organisations politisées. Mais pourquoi ne pas adopter la même attitude vis-à-vis de Reporters sans frontières ? J'aimerais comprendre ce « deux poids, deux mesures ».

Mme Séverine Lebrun. Le sujet sur lequel porte l'étude de RSF – le pluralisme sur les chaînes d'information en continu – fait partie du débat de société et intéresse les Français. C'est la raison pour laquelle de nombreux médias s'en sont d'ailleurs emparés. Le fait que l'émission « Complément d'enquête » évoque cette étude n'en fait pas une partie prenante à l'étude, laquelle participe simplement au débat et apporte un élément intéressant dans un sujet consacré à CNews, qui est une chaîne d'information en continu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Beaucoup de choses ont été écrites au sujet de ce numéro de « Complément d'enquête ».

En l'espace de vingt-quatre heures, le 27 novembre, vous avez l'objet fait l'objet de deux rappels de l'Arcom, l'un faisant suite à un article paru dans *Le Point* et l'autre étant une mise en garde. L'Arcom vous reprochait d'avoir diffusé dans votre reportage des *fake news* publiées par RS, qui ont dû être coupées au montage, à la dernière minute. Je me permets de le souligner car, s'agissant du numéro sur l'Algérie, vous avez contesté avoir tronqué l'interview de M. Driencourt en expliquant qu'on ne supprimait plus de passages de l'émission dans les derniers jours. Or Mme Ernotte a avoué lors de son audition qu'un passage de l'émission sur CNews avait été supprimé à la dernière minute. J'aimerais savoir pourquoi vous auriez coupé un reportage et pas l'autre.

M. Tristan Waleckx. Nous répondrons en détail à cette question pertinente et intéressante. Je commencerai par préciser qu'il n'y a pas eu de mise en garde de l'Arcom au sujet de l'émission « Commission d'enquête » sur CNews. Ensuite, il n'y a pas de contradiction entre les propos que j'ai tenus au sujet de chacun des reportages. Ceux-ci sont en général terminés le jeudi midi. Nous les montons dans une boîte de production qui les envoie ensuite à France Télévisions. Les processus prévoient notamment des vérifications techniques et sont très lourds. S'il y avait eu une interview de M. Driencourt dans le reportage sur l'Algérie, nous n'aurions pas pu la couper à de multiples moments du reportage. Cela se serait vu. Il n'y a pas eu de censure, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure de façon solennelle et sous serment. Nous n'avons pas retiré l'interview de M. Driencourt puisqu'elle n'a jamais été montée !

Mme Séverine Lebrun. Nous avons souligné l'importance que nous accordions au contradictoire, essentiel pour accomplir un travail rigoureux. Quelques heures avant la diffusion du numéro consacré à CNews, vers 18 heures, dans un article du *Point*, l'Arcom a contesté un élément très spécifique de l'étude de RSF, à savoir le décompte du pluralisme politique sur CNews. Nous avons sollicité l'Arcom tout au long de l'enquête, pour l'interroger sur la réglementation et demander son avis sur le numéro. Malheureusement, ses représentants n'avaient pas souhaité nous répondre. Lorsque nous avons appris qu'ils contestaient l'étude, nous avons tenu une réunion téléphonique en salle de montage : Tristan et moi avons discuté des possibilités avec Alexandre Kara, directeur de l'information et Elsa Margout, directrice des magazines d'information. Nous voulions absolument intégrer le contradictoire de l'Arcom, pour être très rigoureux. Pour des raisons techniques, ce n'était pas possible – on était trop proches de l'antenne. C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'enlever cette séquence, qui durait une minute trente, dans une émission de soixante minutes. J'affirme devant vous qu'elle ne contenait aucune erreur factuelle, mais qu'il manquait uniquement le contradictoire de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Ernotte, lors de son audition, nous a indiqué qu'elle était dans ce couloir, avec M. Tardieu, qu'ils avaient participé à la décision de supprimer le passage concerné. Sous serment, vous nous dites qu'il n'y a pas eu de coupe des extraits de M. Driencourt. Comment expliquez-vous que la bande-annonce donnait à voir des passages de son interview ? Il affirme qu'il a répondu à vos questions pendant plus de deux heures.

M. Tristan Waleckx. Les bandes-annonces sont montées indépendamment du reportage. France Télévisions a un service des bandes-annonces, tandis que nous montons nos reportages dans une autre société de postproduction. Donc les bandes-annonces ne prennent pas comme rushes le reportage monté. Les deux se font en parallèle. D'un côté, notre journaliste réalisateur monte le reportage ; d'un autre côté, le service des bandes-annonces récupère tous les rushes et fait son « best of ». Dans le cas qui nous occupe, il a trouvé l'interview de M. Driencourt, qui n'était pas montée dans le reportage. Il n'y a donc aucune contradiction, je le dis en toute transparence et sous serment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 8 novembre dernier, lors des Vingt-quatre Heures de *Libé*, monsieur Waleckx, vous accusiez les journalistes du groupe Bolloré de ne pas avoir de déontologie – de désinformer, de manipuler, d'instrumentaliser, de raconter n'importe quoi. Ces propos sont lourds ; vous les avez réitérés le jeudi 20 novembre sur Radio Nova, la radio de M. Pigasse, expliquant que la manipulation des faits sur CNews était « propre aux ères pré-fascistes ». Lorsque vous décidez de lancer un « Complément d'enquête » sur CNews, votre opinion sur le travail de la centaine de vos confrères qui s'y trouvent semble donc déjà arrêtée : votre enquête risque d'être à charge. Vous aviez d'ailleurs précisé, sur Radio Nova, que vous alliez démontrer que CNews faisait de la désinformation et que Vincent Bolloré « veut la peau du journalisme ». Selon vous, est-ce le rôle d'un journaliste, même d'investigation, d'être aussi engagé, notamment contre des confrères ? D'utiliser l'argent public pour mener une enquête contre un média ? S'agissait-il d'une commande, par exemple de la direction, qui a engagé une procédure en justice contre le groupe Bolloré ?

Mme Séverine Lebrun. Cette enquête a été lancée en mars 2025, pour servir l'intérêt général. Nous l'avons dit, nous discutons des sujets en conférence de rédaction. CNews est récemment devenue la première chaîne d'information en continu de France ; 9 millions de Français la regardent chaque jour. Nous nous sommes dit que c'était un sujet intéressant. D'ailleurs, « Complément d'enquête » a l'habitude de traiter des médias. Nous avons fait un portrait de M. Drahi où il était question de BFM et d'i24 ; à l'occasion du portrait de Sophia

Chikirou, nous avons enquêté sur Le Média ; nous avons également enquêté sur le groupe Lagardère – nous investiguons régulièrement sur ces sujets. Nous lançons cette enquête parce qu'elle relève de l'intérêt général et parce qu'elle intéresse le public.

Il est très facile de vérifier qu'elle a commencé en mars 2025, puisque nous avons contacté M. Praud dès le début. On fait tout le temps ainsi : pour assurer le contradictoire, la première chose qu'on fait quand on lance une enquête, c'est contacter les entités ou les personnes qui seront concernées parce qu'on a envie qu'ils participent, qu'ils puissent s'exprimer. On avait envie de tourner chez CNews, d'interviewer M. Pascal Praud, et on voulait enquêter sur les ressorts et les recettes de la chaîne. Nous lançons donc l'enquête en mars, et c'est en novembre que nous avons appris l'existence de la plainte pour dénigrement. Pour être tout à fait honnête, nous n'étions même pas au courant de son existence. Les interlocuteurs de la rédaction de « Complément d'enquête », c'est la direction de l'info – la directrice des magazines et le directeur de l'information. Nous ne recevons pas d'informations d'ailleurs et nous ignorions totalement l'existence de cette plainte.

Pour finir, monsieur le rapporteur, je vous assure que nous n'avons aucune consigne : le sujet a été diffusé comme nous voulions qu'il le soit.

M. Tristan Waleckx. Je l'ai déjà dit publiquement : c'est étonnant mais c'est même Pascal Praud qui nous a appris l'existence de cette plainte en dénigrement. Moi, je l'ai contacté, sollicité, toujours dans ce souci de contradictoire. Il a été l'un des premiers contactés et l'un des derniers : jusqu'au bout, nous avons essayé de le convaincre de venir dans les fauteuils rouges. Que nous ayons appris l'existence de la plainte par son intermédiaire prouve que, chez nous, l'étanchéité est totale, que la rédaction et la direction de l'information travaillent en toute indépendance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que l'action en dénigrement est menée contre CNews, Europe 1 et *Le JDD*, non contre le groupe Bolloré, leur actionnaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans une autre enquête, l'Institut Thomas More a révélé que France Inter rediffusait massivement des interviews de personnalités de la droite nationale la nuit, à l'image d'entretiens avec Jean-Philippe Tanguy et Sébastien Chenu, rediffusés quatre fois entre 2 heures et 5 heures du matin en novembre dernier. C'est précisément ce que RSF reprochait à CNews : diffuser des interviews de membres de La France insoumise la nuit pour contourner les règles de l'Arcom. Vous vous êtes d'ailleurs fait l'écho de cette étude de RSF qui fait l'objet de polémiques. Le fameux numéro de « Complément d'enquête » a été diffusé sur France 2 le 27 novembre. Saviez-vous alors que le service public aussi recourait à cette pratique ? Vous y êtes-vous intéressés pour essayer d'établir une comparaison entre les antennes ?

M. Tristan Waleckx. Pourquoi nous sommes-nous intéressés aux rediffusions de nuit de CNews s'agissant du temps de parole politique ? D'une part, en effet, une étude de RSF a été publiée au même moment sur le sujet. Elle ne concernait pas CNews spécifiquement, mais les quatre chaînes d'information, y compris France Info, la chaîne du service public. D'autre part, l'Arcom avait déjà rappelé CNews à l'ordre en 2021 pour de telles pratiques.

S'agissant de la comparaison avec le service public, nous nous sommes appuyés pour élaborer notre reportage sur une autre étude, de l'Institut Hexagone, qui comparait des chaînes de télévision entre elles – et non des chaînes de télévision avec des stations de radio. En l'occurrence, il était question de la matinale de France 2, « Les 4V ». Sur un mois, le temps de

parole était réparti à 30 % pour la gauche, à 30 % pour le centre et à 30 % pour la droite et l'extrême droite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 7 décembre 2023, vous avez diffusé une émission intitulée « Gérard Depardieu : la chute de l'ogre », qui a déclenché une polémique nationale. Vous avez été accusés d'avoir fait croire à des millions de téléspectateurs, par le montage, que Gérard Depardieu avait sexualisé une fillette qui montait à cheval. Dans le reportage, on entend une voix off dire : « Il va même jusqu'à sexualiser une fillette d'une dizaine d'années. » Puis, alors que l'image de cette enfant apparaît, on entend la voix de Gérard Depardieu prononcer ces mots : « Si jamais il galope, elle jouit. »

Le 18 octobre 2024, un expert judiciaire a été mandaté. Il a rendu son rapport définitif le 31 octobre 2025 ; on peut y lire que ce propos visait en réalité une cavalière d'âge adulte. Il souligne, page 32 : « Il n'existe aucune image démontrant de manière définitive que Gérard Depardieu s'adressait à la fillette lors de la séquence litigieuse. » Sans cautionner des propos graveleux, il y a un gouffre entre montrer qu'ils sont prononcés à propos d'une femme adulte et montrer, de façon trompeuse et mensongère, qu'ils le sont à propos d'une fillette. Pouvez-vous nous en dire plus ? Eu égard aux expertises rendues, maintenez-vous que Gérard Depardieu a tenu ces propos à l'égard d'une fillette ou reconnaissez-vous les avoir montés, donc avoir trompé des millions de téléspectateurs ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le sujet est grave. Je précise que, ces dernières semaines, de nouvelles vidéos ont été rendues publiques, qui montrent des comportements qui soulèvent des questions – je ne suis pas juge, donc je ne les qualifierai pas. Encore très récemment, une actrice française a elle aussi fait état de comportements que je ne qualifierai pas non plus. Cela ne remet pas en cause la question du rapporteur mais il est important de préciser que, depuis votre reportage, des éléments nouveaux ont été portés à la connaissance des Français.

Mme Séverine Lebrun. Je vous assure, monsieur le rapporteur, qu'il n'y a pas eu de montage frauduleux dans ce numéro de « Complément d'enquête » sur Gérard Depardieu. Il y a bien eu des propos à connotation sexuelle qui ont été prononcés à l'égard d'une petite fille. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une procédure judiciaire est en cours : je ne commenterai pas ce sujet sur le fond mais, je le répète, il n'y a pas eu de montage frauduleux dans ce numéro. La justice suit son cours.

M. Tristan Waleckx. L'ordonnance du 17 novembre 1958 garantit que nous respectons la séparation des pouvoirs. Toutefois, je vous cite une phrase de l'expertise pénale des vidéos : « L'analyse technique permet d'établir que des propos à connotation sexuelle ont été adressés à l'égard d'une fillette évoluant sur un poney. »

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est également précisé dans un document du 31 octobre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces accusations sont graves. Sous serment, réfutez-vous toute forme de montage ayant inversé les images par rapport aux propos de Gérard Depardieu ?

M. Tristan Waleckx. Pas tout montage, dans tout reportage il y a montage, c'est même un métier : nous travaillons avec des chefs monteurs. La question est de savoir si le montage est licite ou illicite. Il y a un montage qui représente la réalité, à savoir que Gérard

Depardieu a bien sexualisé une fillette. Je le dis sous serment, de manière solennelle, une nouvelle fois !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne sommes pas un tribunal : nous posons des questions mais nous ne remplaçons pas la justice, qui est saisie et que nous laissons faire son travail. La vérité m'oblige à citer les documents qu'on m'a transmis : un premier expert judiciaire avait remis un rapport en mai, il y en a eu un deuxième. L'un avait établi que des propos à connotation sexuelle ont été tenus à l'égard d'une fillette. Nous laisserons la justice faire son travail – le rapporteur, je crois, est d'accord avec moi sur ce point. Nous ne sommes pas juges. Les accusations sont assez graves pour que la commission d'enquête s'en tienne à ses prérogatives, qui sont déjà vastes.

Merci d'avoir répondu à nos questions.

La séance s'achève à seize heures quarante.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, M. Belkhir Belhaddad, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Laurent Jacobelli, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais